

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU VILLAGE DE NYAN



Avec l'appui du :

Ministère du Plan et du Développement (MPD)

© Avril 2023

Nitidæ - Riviera Golf – Cocody

25 BP 691 Abidjan 25

Site web: www.nitidæ.org

Table des matières

AVANT-PROPOS / REMERCIEMENTS	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES PHOTOS	6
LISTE DES FIGURES	6
Tableau 1 : RESUME	7
INTRODUCTION	9
A- CADRE CONTEXTUEL DU PDL	9
B- OBJECTIFS DU PDL	11
☞ <i>Objectif général</i>	11
☞ <i>Objectifs spécifiques</i>	11
☞ <i>Résultats attendus</i>	11
C- METHODOLOGIE	12
☞ <i>Première étape : Activités préparatoires</i>	12
☞ <i>Deuxième étape : La réalisation du DGP</i>	13
☞ <i>La liste des outils utilisés pour les diagnostics globaux participatifs</i>	14
☞ <i>Les acteurs présents pendant le déroulement des différentes étapes</i>	15
I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU VILLAGE	17
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	18
1.1.1. <i>Situation géographique</i>	18
1.1.2. <i>Situation administrative</i>	20
1.2. HISTOIRE DU VILLAGE.....	20
1.3. MILIEU PHYSIQUE	23
1.3.1. <i>Climat à Nyan</i>	23
1.3.2. <i>Relief et sol</i>	24
1.3.3. <i>Flore et faune</i>	24
1.3.4. <i>Hydrographie</i>	25
1.4. DEMOGRAPHIE.....	25
1.5. ORGANISATION SOCIALE	26
1.5.1. <i>La chefferie</i>	26
1.5.2. <i>Les us et coutumes</i>	27
1.6. ORGANISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES	34
1.7. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	39
1.7.1. <i>Lotissement</i>	41
1.7.2. <i>Réseau Hydraulique</i>	41
1.7.3. <i>Réseau téléphonique</i>	41
1.7.4. <i>Religion</i>	42
1.7.5. <i>Foyer des Jeunes</i>	42
1.7.6. <i>Marché Couvert</i>	42
1.7.7. <i>Réseau électrique</i>	43
1.7.8. <i>Réseau Routier</i>	43
1.7.9. <i>Infrastructures et équipements sanitaires</i>	44
1.7.10. <i>Infrastructures et équipements scolaires</i>	44
1.7.11. <i>Radio Locale de Nyan</i>	47
1.7.12. <i>Compagnie Minière d'Annépé</i>	47
1.7.13. <i>Autres infrastructures et équipements</i>	47
1.8. ACTIVITES ECONOMIQUES	48
1.8.1. <i>Agriculture</i>	48
1.8.2. <i>Élevage</i>	50

1.8.3. Commerce	50
1.8.4. Autres activités	52
1.9. ANALYSE FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES (FFOM)	52
1.10. GENRE ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	53
1.11. DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	53
II. DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT.....	57
2.1. DOMAINE 1 : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE.....	58
2.2. DOMAINE 2 : EDUCATION	60
2.3. DOMAINE 3 : EAU & ELECTRICITE	62
2.4. DOMAINE 4 : SANTE & HYGIENE	64
2.5. DOMAINE 5 : ROUTES ET TRANSPORTS	66
2.6. DOMAINE 6 : COMMERCE	68
2.7. DOMAINE 7 : SECURITE	70
2.8. DOMAINE 8 : CULTURE ; LOISIRS & SPORT	72
2.9. DOMAINE 9 : ENVIRONNEMENT	74
III. TROISIEME PARTIE : VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUE.....	76
3.1. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COTE D’IVOIRE	77
3.2. VISION DE LA RÉGION DE LA MÉ.....	77
3.3. VISION DU VILLAGE DE NYAN	78
3.4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU VILLAGE DE NYAN.....	79
3.5. OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS	80
IV. QUATRIEME PARTIE : PROGRAMMATION.....	84
4.1. CADRE LOGIQUE ET PLANIFICATION PAR PROGRAMME	85
4.1.1. PROGRAMME 1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE ET DE LA COHESION SOCIALE	86
4.1.2. PROGRAMME 2 : REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LE VILLAGE	87
4.1.3. PROGRAMME 3 : AMELIORATION DE L’ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE	90
4.1.4. PROGRAMME 4 : PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES (RESERVES, FORET, COURS D’EAU, TERRES, ETC.)	96
4.2. IDENTIFICATION DES IDEES DE PROJETS ET DEFINITION DES PRIORITES	97
V. CINQUIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION	99
5.1. DIFFUSION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL	100
5.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	100
5.3. MOBILISATION DES RESSOURCES	101
5.4. MECANISME DU SUIVI – EVALUATION.....	105
Conclusion.....	106
Annexe 1 : Plans quinquennaux des projets prioritaires	107
Annexe 2 : Lettre d’approbation du Sous-préfet et bureau CEPDL	112
Annexe 3 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)	113
Annexe 4 : Photo de validation finale du PDL	115

AVANT-PROPOS / REMERCIEMENTS

Le projet PRM 2, « Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé », est un projet qui est mis en œuvre par Nitidæ, association à but non lucratif, née de la fusion de deux associations (Etc Terra et Rongead) en décembre 2017 dont l'objectif principal est de concevoir, développer et mettre en œuvre des projets alliant préservation de l'environnement et renforcement des économies locales.

Le projet PRM 2 s'inscrit dans la continuité du Projet REDD+ de la Mé (PRM), touchant huit (08) nouveaux villages en périphérie de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (RNMY).

Ses objectifs sont : (i) assurer et sécuriser l'intégrité environnementale de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (RNMY) ; (ii) soutenir un développement économique endogène en périphérie de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya ; (iii) appuyer l'aménagement et le développement du territoire ; (iv) soutenir une agriculture zéro déforestation ; (v) promouvoir la foresterie durable. C'est dans l'optique « d'appuyer l'aménagement et le développement du territoire » de Nyan que ce Plan de Développement Local (PDL) dudit village est élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Français de l'environnement Mondial (FFEM) afin d'aider les populations riveraines à la RNMY à développer leur village, améliorant ainsi leurs conditions de vie tout en préservant surtout toute la biodiversité de la RNMY.

Ce document (PDL) a été rédigé par le chargé de mission aménagement du territoire, TRAORE Mohamed, sous la supervision du chef de projet, Renaud LAPEYRE et l'appui technique du Ministère du Plan et du Développement.

L'équipe PRM 2 souhaite ainsi exprimer toute sa reconnaissance et sa gratitude à l'endroit des populations de Nyan qui ont participé aux activités d'élaboration du PDL, parfois au détriment de leurs travaux champêtres.

Tous nos remerciements aussi à l'endroit des autorités administratives, en particulier le corps préfectoral, qui a grandement facilité ce travail sur le terrain et nous a fournis de nombreuses informations très utiles.

Nous adressons encore notre reconnaissance à l'ensemble du personnel de la Direction de la Planification Spatiale (DPS) et de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et particulièrement à l'équipe du Ministère qui nous a accompagné tout au long du processus d'élaboration du PDL de Nyan, à savoir Dr. LOUKOU Benjamin et M. KOUADIO Yao Isaac Mikael.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES	DEFINITION
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
AGR	Activité Génératrice de Révenu
CDL	Comité de Développement Local
CEPDL	Comité d'Elaboration de Plan de Développement Local
COGES	Comité de Gestion
CDR	Centre de Distribution Rurale
CEPMMT	Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
CR	Conseil Régional
DGP	Diagnostic Global Participatif
DPS	Direction de la Planification Spatiale
DGATDRL	la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
INS	Institut National de la Statistique
HU	Hydraulique Urbaine
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
HV	Hydraulique Villageoise
GVC	Groupement à vocation coopérative
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagements Ruraux
PDL	Plan de Développement Local
PHV	Pompe Hydraulique Villageoise
PRM	Projet REDD+ de la Me
PRM 2	Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé
PV3A	Planification Villageoise par la méthode des 3 affiches
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
RGPH	Recensement Général de la Population de l'Habitat
MEMPD	Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
MINSEDD	Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable
MPLP	Manuel de Planification Locale Participative
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
REDD+	Réduction des Emissions des gaz à effet de serre issues de la Déforestation
RNMY	Réserve naturelle de Mabi-Yaya
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX	TITRES
Tableau 1	Résumé
Tableau 2	Outils de la MARP déroulés lors des diagnostics globaux participatifs (DGP)
Tableau 3	Chronogramme et effectif des participants au processus d'élaboration de PDL
Tableau 4	Profil historique du village
Tableau 5	Essence forestières présentes dans le village de Nyan
Tableau 6	Essences fauniques présentes dans le village de Nyan
Tableau 7	Attribution et mode de désignation des membres de la chefferie
Tableau 8	Organisations internes du village
Tableau 9	Organisations externes qui interviennent à Nyan
Tableau 10	Les infrastructures et équipements
Tableau 11	Effectifs des élèves de EPP Nyan 1 (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 12	Effectifs des élèves de EPP Nyan 2 (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 13	Effectifs total des élèves de EPP Nyan (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 14	Classement par ordre d'importance des spéculations pratiquées dans le village
Tableau 15	Calendrier agricole du village de Nyan
Tableau 16	Types élevages pratiqués (du plus pratiqué au moins pratiqué) dans le village
Tableau 17	Marchés environnants et jours d'animation
Tableau 18	Diagramme des flux physiques de Nyan
Tableau 19	Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
Tableau 20	Diagnostic de vulnérabilités climatiques
Tableau 21	Matrice d'adaptation aux changements climatiques
Tableau 22	Cadre de cohérence PDL – Orientations stratégiques nationales de développement – Objectifs de Développement Durable (ODD)
Tableau 23	Cadre logique du programme 1
Tableau 24	Cadre logique du programme 2
Tableau 25	Cadre logique du programme 3
Tableau 26	Cadre logique du programme 4
Tableau 27	Récapitulatif et priorisation des projets par programme
Tableau 28	Panorama des guichets de financement
Tableau 29	Plan Quinquenal des projets prioritaires du Village

LISTE DES PHOTOS

PHOTOS	TITRES
Photo 1	Comité d'élaboration du PDL de Nyan
Photo 2	Carte du village de Nyan fait par les jeunes
Photo 3	le fleuve « la Mé »
Photo 4	Mets en pays Attié
Photo 5	HVA de Nyan
Photo 6	Foyer des jeunes
Photo 7	Marché couvert de Nyan
Photo 8	Routes de Nyan
Photo 9	Centre de Santé de Nyan
Photo 10	Groupe Scolaire de Nyan
Photo 11	Place commerciale à Nyan
Photo 12	Paysage laissé après le passage des orpailleurs clandestins à Nyan
Photo 13	Atelier de formulation de la vision et la validation préliminaire du rapport DGP

LISTE DES FIGURES

FIGURES	TITRES
Figure 1	Cartes de localisation de Nyan
Figure 2	Températures et précipitations moyennes à Nyan
Figure 3	Structure du pouvoir socio-politique de Nyan
Figure 4	Diagramme de Venn dessiné par les jeunes de Nyan
Figure 5	Arbre à problème de l'agriculture, l'élevage et la pêche
Figure 6	Arbre à problème de l'éducation
Figure 7	Arbre à problème de l'eau et l'électricité
Figure 8	Arbre à problème de Santé et Hygiène
Figure 9	Arbre à problème de Routes et Transports
Figure 10	Arbre à problème du domaine Commerce
Figure 11	Arbre à problème du domaine Sécurité
Figure 12	Arbre à problème du domaine Culture, Loisirs et Sport
Figure 13	Arbre à problème du domaine Environnement

Tableau 1 : Résumé

Synoptique du village de Nyan	
Date de création	XVIII ^{ème} siècle
Sous-Préfecture	Annepé
Département	Adzopé
Région	La Mé
Population	4 465 habitants dont 2 692 hommes et 1 773 femmes (RGPH 2021)
Superficie	En attente de délimitation du village
Densité	En attente de délimitation du village
Ethnie locale	Attié
Allochtone	Dioula, Abbey, Adioukrou, Agni, Baoulé, Abron, Bété,
Allogène	Mossi, Haoussa, Mauritanien ; Malien ; Burkinabé ; Nigérian ; Béninois ; Togolais
Nom du chef	« Hobî » Assi Yapo
Canton	Annapeun ou Annepé
Distance chef-lieu département	24 kms
Distance chef-lieu sous-préfecture	17 kms
Distance à la réserve naturelle de Mabi-Yaya (RNMY)	21 kms
Principale activité	Agriculture
Les principaux atouts et potentialités identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte densité humaine ; ✓ Bonne cohabitation entre les différentes communautés ; ✓ Existence d'une mutuelle de développement ; ✓ Existence de nombreuses infrastructures de base ;
Les principales contraintes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Routes enclavées, difficiles d'accès en période de pluie ; ✓ Infrastructures et équipements éducatifs vétustes ; insuffisantes et dégradées ; ✓ Infrastructures sanitaires insuffisantes ; ✓ Inexistence de lieux de réunion ; ✓ Conditions de vie difficiles et précaires ; ✓ Présence d'orpailleurs clandestins ;
Nombre de campements :	Aucun campement n'est rattaché au village

Photo 1 : *Comité d'élaboration du PDL de Nyan*



INTRODUCTION

A- Cadre contextuel du PDL

Selon le ministère des Eaux et Forêts (MINEF), la Côte d'Ivoire à l'instar de tous les pays forestiers Ouest africains, comptait, dès l'aube de l'indépendance 16,5 millions d'hectares de forêts. Aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle d'existence, le bilan est alarmant.

Selon l'Inventaire forestier et faunistique national (IFFN) de la Côte d'Ivoire, la forêt ivoirienne serait passée de 7,8 millions d'hectares en 1990 à 2,97 millions d'hectares en 2021. Cet état des lieux des forêts en Côte d'Ivoire, mesuré entre autres par imagerie satellite, reflète une nette tendance à la déforestation et à la dégradation de la ressource.

Toujours selon IFFN, cette dégradation toucherait massivement le domaine forestier rural, mais également les forêts classées avec un taux annuel de déforestation compris entre 3 et 4%.

Cette déforestation est largement due à la mise en place d'une agriculture extensive et à l'urbanisation accélérée. En 2008, la Société ivoirienne de développement des forêts (SODEFOR, Société d'état) évaluait à 300.000 hectares la superficie de forêts disparaissant chaque année du fait de "l'exploitation abusive" du bois, liée à la production de charbon de bois ou à des coupes d'arbres pour l'exportation d'essences précieuses. La déforestation est également provoquée par des feux de brousse déclenchés par des agriculteurs, qui dégagent ainsi de l'espace pour de nouvelles cultures de cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. Certains parcs nationaux à l'instar du Parc national du Mont Peko (Ouest) ou de celui de la Marahoué (centre) ont ainsi presque complètement disparues du fait de la culture du cacao.

C'est donc pour palier à ce problème et lutter efficacement contre le changement climatique, aussi apporter son appui à la politique de "gestion durable et rationnelle des ressources forestière" mise en place par le gouvernement ivoirien, que l'agence française de développement (AFD) en partenariat avec l'Association Nitidae et le Secrétariat Exécutif Permanent REED+ (MINSEDD) a initié le projet REDD+ de la Mé (PRM) entre 2016 et 2020.

Ce premier projet, pilote, avait pour objectif global de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, et aussi d'améliorer les conditions de vie des populations de sept villages (Bieby, Diasson, Mébifon, Kossandji, Mopodji, Allosso 1 et Aboisso-Comoé) en périphérie des forêts classées de Mabi et de Yaya.

Le projet REDD+ de la Mé (PRM) s'articulait autour de trois (03) axes principaux dont :

- ✓ **Le développement territorial** : A travers lequel 4 150 personnes ont été sensibilisées sur les opportunités offertes par les législations foncières et forestières ; 6 Territoires de villages ont été délimités ; 3 000 ha d'espaces boisés ont obtenu des certificats fonciers ; 7 Plans de Développement Locaux (PDL) ont été élaborés ; 7 projets "Santé" ou "Education" ont été extraits des PDL et mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage villageoise ; etc.

- ✓ **Le développement sectoriel :** A travers lequel 2 250 planteurs ont été accompagnés sur 5 000 ha (Appui à l'augmentation et à la diversification des productions, Appui à la commercialisation) ; 150 propriétaires de forêt ont été accompagnés et 500 ha reboisés (- Reboisement pour bois d'œuvre ou bois-énergie - Appui aux propriétaires de forêts ou reboisements > 3 ha - Appel à propositions pour les ONG de la région) ; Des éclaircies de vieilles plantations de teck (70 ha) ont été réalisées et valorisées par les boulangeries locales ; etc ;
- ✓ **La mesure d'impact et l'appui au processus national REDD+ :** A travers lequel 15 charbonniers ont été accompagnés (Formation aux techniques de carbonisation améliorée ; Appel à propositions pour les ONG / artisans de la région) ; 8 Groupements d'Épargne et de Crédits (GEC) de 195 membres (dont 79% de femmes) ont été constitués, avec 5 millions de francs CFA collectés en 6 mois d'activités et 34 prêts accordés pour près de 1 million de francs CFA ;).

Il est très important de noter que les nombreuses actions menées par le projet REDD+ de la Mé (PRM) entre 2016 et 2020, ont permis au gouvernement ivoirien de créer une nouvelle réserve naturelle en 2019 en changeant par décret le statut des forêts classées de Mabi et de Yaya en Réserve Naturelle de Mabi-Yaya.

Le nouveau projet, PRM 2 (**Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé**), co-financé par l'Union Européenne (UE) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondiale (FFEM) pour une durée de quatre ans, est en fait une continuité du projet REDD+ de la Mé (PRM), il s'articule autour de trois axes principaux dont :

- ✓ L'aménagement et la planification territoriale et le soutien économique aux populations riveraines de Mabi-Yaya ;
- ✓ La transition des pratiques agricoles et forestières : Pour une agriculture zéro déforestation et une foresterie durable ;
- ✓ La capitalisation et mesure d'impact du projet & Construction d'un référentiel « Territoire zéro déforestation ».

Le projet PRM 2 se déroule dans huit (08) villages en périphérie de la réserve naturelle de Mabi-Yaya (*ex- forêts classées de Mabi et de Yaya*), ce sont les villages de : Koutoukro 1 ; Yakassé-Comoé ; M'Bohoin ; Nyan ; Bassadzin ; Danguira ; Tolié et Arounakro. C'est dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la première composante du projet PRM 2, sous composante de « **l'aménagement et la planification territoriale** », que ce document est élaboré avec l'appui du Ministère du plan et du développement (MPD) à travers sa Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) et sa Direction de la Planification Spatiale (DPS).

L'objectif de ce document est d'expliquer la démarche d'élaboration du Plan de Développement Local du village de Nyan, de retracer toutes les informations liées au village de Nyan, de faire ressortir tous les besoins du village afin de parvenir à l'élaboration du plan de développement local (PDL) du village de Nyan, ceci à travers la Méthode Active de Recherche participative (MARP) et les outils de la Gestion Axé sur le résultat (GAR).

Le présent document est le Plan de Développement Local (PDL) du village de Nyan.

B- Objectifs du PDL

☞ Objectif général

L'objectif global est d'aider les communautés à identifier et analyser, de manière participative, les problèmes qui entravent le développement de leurs villages, trouver des moyens de les résoudre, et surtout, identifier les objectifs de développement et les actions à entreprendre.

☞ Objectifs spécifiques

Il s'agit de façon spécifique de :

- ✓ Caractériser le village à travers sa situation géographique, sa population, ses équipements et infrastructures, ses acteurs de développement ;
- ✓ Identifier les forces, faiblesses, les menaces et opportunités du village ;
- ✓ Identifier les problèmes centraux et les causes (immédiates et sous-jacentes) ;
- ✓ Identifier les actions à mener pour l'amélioration des conditions de vie des populations du village ;
- ✓ Élaborer un plan d'action communautaire du village en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Plan National de Développement (PND), le Plan Stratégique de Développement (PSD) de la région de la Mé et la vision du village.

☞ Résultats attendus

Les résultats attendus après la mise en œuvre des étapes d'élaborations de PDL du village de Nyan sont les suivants :

- ✓ La communauté villageoise de Nyan est informée sur le projet PRM 2, ses objectifs, ses attentes et ses résultats ;
- ✓ La communauté de Nyan a une large connaissance sur la méthodologie d'élaboration de PDL (étapes, outils, objectifs) ;
- ✓ Les besoins des communautés sont identifiés et priorisés ;
- ✓ Les données statistiques sur les infrastructures sociales de base sont collectées et connues ;
- ✓ L'état des lieux des infrastructures sociales de base existant dans le village de Nyan est fait ;
- ✓ Les groupements existants dans le village de Nyan sont connus ;
- ✓ Les contraintes et opportunités du village de Nyan sont identifiées et connues ;

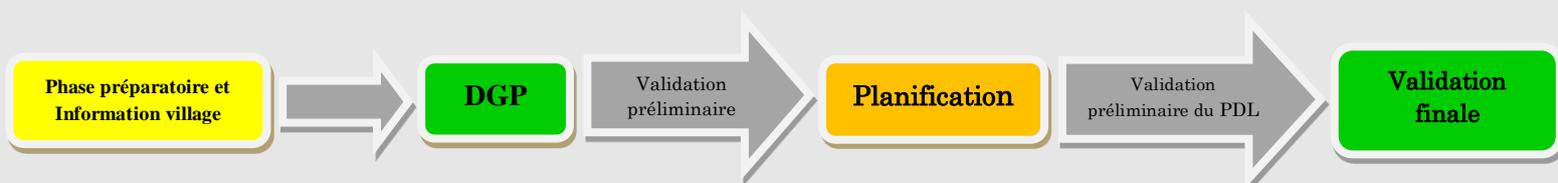
- ✓ Le village dispos d'un Comité de Développement Local (CDL) après la validation finale du PDL par les autorités administratives et services déconcentrés compétents ;
- ✓ La vision du village de Nyan est connue ;
- ✓ Le Plan de Développement Local (PDL) de Nyan est élaboré.

C- Méthodologie

C1 : Élaboration du PDL

La démarche utilisée pour la réalisation du PDL, s'articule autour de quatre (04) grandes étapes :

- ✓ Étape 1 : Phase préparatoire et Information villageoise ;
- ✓ Étape 2 : le Diagnostic Global Participatif (DGP) ;
- ✓ Étape 3 : la planification /programmation ;
- ✓ Étape 4 : les validations préliminaires et finales ;



☞ *Première étape : Activités préparatoires et informations villageoises*

La première étape a été réalisée en deux phases :

- **Phase 1 : Informations villageoises**

La phase d'information et de Sensibilisation village a vu les équipes de Nitidae et du Ministère du Plan et du Développement s'entretenir d'abord avec l'administration de la circonscription puis avec les populations des différents villages faisant partie du projet PRM2.

En effet, l'information et la sensibilisation village, qui est une étape clé du processus d'élaboration du PDL, a permis à l'équipe d'élaboration du PDL d'informer et d'échanger avec la communauté villageoise et les responsables administratifs sur :

- ✓ la présentation du projet PRM 2 ;
- ✓ le déroulement des Diagnostics Globaux participatifs (DGP), les résultats attendus, la chronologie des activités à mener (Enquêtes villages, réunions participatives, séances de validations, etc...) et surtout la mobilisation de la population cible ;
- ✓ la démarche d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) du village ;
- ✓ la mise en place d'un comité d'élaboration de plan de développement local (CEPDL), aussi la formation de ce CEPDL sur la mobilisation communautaire et ses responsabilités dans le processus d'élaboration du PDL.

- **Phase 2 : Revue documentaire**

La réalisation du PDL de Nyan a par ailleurs nécessité l'utilisation de certains documents tels que :

- ✓ Les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2021 qui donnent les statistiques démographiques de Nyan et de sa Sous-préfecture Annépé ;
- ✓ La monographie de la sous-préfecture d'Annépé ;
- ✓ La situation des infrastructures et équipements du village de Nyan.

Ces différents documents ont été complétés par des informations recueillies pendant les enquêtes – villages auprès des personnes ressources du village, des responsables des écoles, des services administratifs et techniques de la Sous-préfecture d'Annépé.

☞ *Deuxième étape : La réalisation du DGP*

La méthodologie utilisée pour le Diagnostic Global Participatif (DGP) repose sur une approche double :

- ✓ **L'enquête-village** : elle a permis de collecter durant une période de deux jours (02 jours) des informations de base sur le village. Ainsi, plusieurs entretiens ont été menés auprès des différentes couches socioprofessionnelles du village sur la base de questionnaires portant sur différents thèmes tels que l'économie locale, les infrastructures existantes, les dynamiques organisationnelles, les enjeux de développement local, etc ;
- ✓ **L'atelier de Diagnostic Global Participatif (DGP)**, s'est fait sur une période de deux (2) jours avec toute la communauté villageoise et les points focaux des services déconcentrés de la circonscription. L'atelier de diagnostic global participatif (DGP), a permis à toute la communauté villageoise : (i) d'identifier et d'analyser à travers l'outil « Arbre à problème » les différents problèmes, les causes et les effets de ces problèmes qui entravent le développement du village, aussi à travers l'outil « Arbre à solution », de rechercher avec l'ensemble de la communauté les solutions aux problèmes trouvés, les actions à mener et les idées de projets pour solutionner ces problèmes. Puis, l'on a procédé à la priorisation des idées projets à l'aide de l'outil « diagramme préférentiel ».

☞ *Troisième étape : La planification*

Elle a permis d'abord de (i) définir le cadre logique (Objectifs, résultats, activités, indicateurs objectivement vérifiables, acteurs, les risques, etc...) et le chronogramme de mise en œuvre de chaque programme de développement identifié, et de les faire valider avec les communautés au cours d'un atelier de planification participative communautaire, ensuite (ii) de formuler la vision du village et de finalement (iii) programmer les projets prioritaires.

☞ *Quatrième partie : La validation finale*

L'étape de validation finale du PDL implique l'obtention de l'approbation du document par les autorités administratives et les services techniques compétents du département, de la région. Les projets inscrits dans le PDL subissent une analyse rigoureuse de la part des autorités compétentes, qui décident ensuite de leur exécution ou non dans le village. Cependant, il convient de noter que des validations préliminaires sont effectuées avec les CEPDL, après la phase DGP (validation préliminaire du rapport DGP avec les membres du CEPDL) et la phase de planification (validation préliminaire du PDL avec les membres du CEPDL), avant cette validation finale.

C2 : Outils du Diagnostic Global Participatif (DGP)

☞ *La liste des outils utilisés pour les diagnostics globaux participatifs*

Les horaires de travail ont été négociés avec la population avant la tenue des ateliers de diagnostics (DGP) afin de permettre aux différents groupes homogènes constitués de suivre effectivement et de participer activement aux travaux.

Les différents outils de la MARP utilisés pendant le Diagnostic (DGP), ont été identifiés et harmonisés avec l'équipe du Ministère du Plan et du Développement (MPD) à travers sa Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local.

Ces outils identifiés figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : *Outils de la MARP déroulés lors des diagnostics globaux participatifs (DGP)*

Outils déroulés	Objectifs visés	Cibles
Diagramme des flux physiques	Analyser les échanges physiques entre le village et l'extérieur Déterminer et analyser la balance commerciale du village	Les femmes
Interviews semi-structurés à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	
Calendrier Saisonnier	Savoir les saisons agricoles, les cultures et les activités agricoles pour chaque culture	
Carte de localisation	Connaitre la situation géographique du village et de juger de l'accessibilité du village	Les jeunes
Diagramme de Venn	Inventorier et caractériser les institutions et organisations (internes et externes) intervenant dans le village, aussi identifier les types de relations qui les lie	

Interviews semi-structurés à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	
Carte du village	Faire ressortir les limites des terres du village	
Profil historique du village	Connaitre l’histoire du village, faire l’inventaire des faits marquants et les différents chefs qui se sont succédés	Les adultes
Interviews semi-structuré à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	Assemblée villageoise
Arbre des problèmes (Matrice des problèmes)	Identifier les problèmes que rencontrent les populations	
Arbre des objectifs (Matrices des solutions)	Identifier les solutions, les résultats et les actions à entreprendre	
Matrice du Plan d’action communautaire	Planifier les projets identifiés par la population	
Matrice préférentielle (Diagramme de priorisation)	Déterminer l’ordre dans lequel les solutions doivent être mises en œuvre	
Plénière	Faire la restitution des problèmes, solutions et projets identifiés	

Source : MARP

C3 : Acteurs en présence

☞ Les acteurs présents pendant le déroulement des différentes étapes

Le processus d’élaboration du PDL a démarré à Nyan, le mardi 25 mars 2022, par l’information et la sensibilisation village.

L’activité d’information et de sensibilisation village était sous l’égide du chef de village et a mobilisé plus de 74 personnes dont 15 femmes.

Après l’activité d’information et de sensibilisation village, il s’est tenu, le 10 Mai 2022, la première réunion du Comité d’Elaboration du PDL (CEPDL) de Nyan, cette réunion a mobilisé 25 personnes dont 06 femmes. Au cours de cette réunion, le CEPDL a rédigé un courrier à Madame le Sous-préfet d’Annépé pour demander son approbation pour l’élaboration du PDL de Nyan. C’est après cette réunion que l’enquête village a commencé.

Après l’enquête auprès de la population et la première rencontre avec le Comité d’élaboration du plan de développement local (CEPDL), un atelier de Diagnostic Global Participatif (DGP) a été organisé le 11 Juillet 2023 avec tous les membres de la communauté sans exception. Les travaux de l’atelier de diagnostic de Nyan ont mobilisé 64 personnes, dont 20 femmes.

Afin de valider le rapport du Diagnostic Global Participatif et formuler la vision du village, un atelier de validation et de planification avec les membres du comité CEPDL s’est tenu du 20 au 21 septembre 2022 à Nyan. Cette réunion a été présidée par le porte canne du chef de village et a vu la participation de 66 personnes, dont 23 membres du CEPDL de Nyan avec 17 femmes présentes. C’est au cours de cet atelier que le village a formulé sa vision. Les membres du bureau ont également apporté des corrections et des ajouts à certaines parties du document afin d’obtenir la version finale et validée.

L’atelier de planification communautaire et de pré-validation du PDL du village s’est tenu le 21 décembre 2022 avec la participation de tous les acteurs clés du développement du village au nombre de 27, dont 23 membres du CEPDL, dont 03 femmes.

La validation du PDL par les autorités administratives et les chefs de services déconcentrés a eu lieu dans la salle de réunion de la préfecture d’Adzopé le 13 mars 2023. Cette réunion a vu la participation de 22 personnes, dont 05 femmes. Elle était présidée par le préfet de la région de la Mé, préfet de département d’Adzopé en la personne de Monsieur Gueu Zro Simplicie, en présence du Sous-préfet des deux villages, des directeurs régionaux et départementaux des services techniques déconcentrés de l’état, et des organisations de la société civiles (OSC).

Cette dernière étape a permis au CEPDL de Nyan de présenter la vision de leur village et de montrer les différentes orientations stratégiques sur lesquelles il pourra s’appuyer pour amorcer le développement. Elle a également permis aux responsables des services déconcentrés de l’état et aux membres du CEPDL de discuter des différentes problématiques de développement, des actions à mener et des projets identifiés par les villageois. Finalement, cette étape a abouti à la validation des actions à mener et des projets identifiés par les autorités et responsables des services techniques du département d’Adzopé.

Tableau 3 : Chronogramme et effectif des participants au processus d’élaboration de PDL

Activités	Dates	TOTAL		Total
		Hommes	Femmes	
Informations villages	25/03/2022	59	15	74
Réunion avec CEPDL	10/05/2022	19	06	25
Diagnostic Global Participatif (DGP)	11/07/2022	44	20	64
Validation préliminaires du rapport DGP	20/09/2022	49	17	66
Planification Participative	21/09/2022	49	17	66
Validation préliminaire du PDL	21/12/2022	22	05	27
Validation finale du PDL	13/03/2023	17	05	22
TOTAL		259	85	344

Sources : Listes de présences d’activités

1. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU VILLAGE

1.1. Situation géographique et administrative

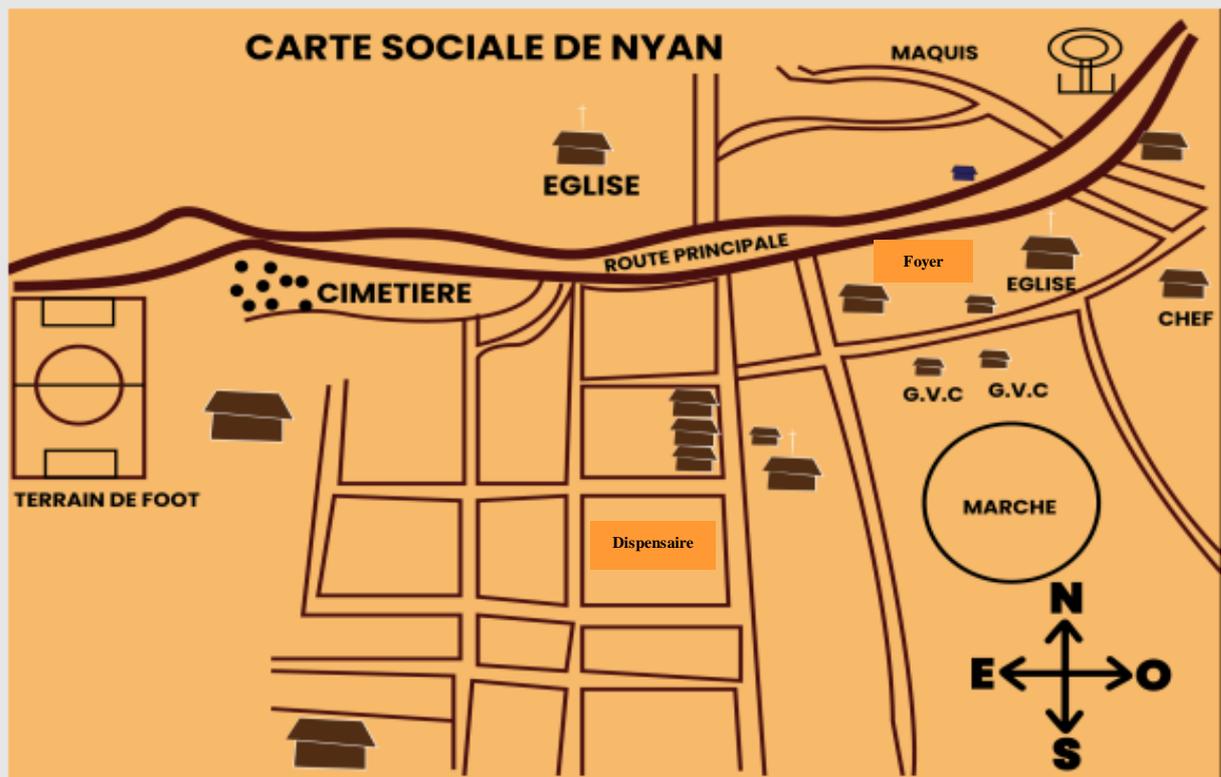
1.1.1. Situation géographique

Le village de Nyan est un village Akyé situé dans le sud de la Côte d'Ivoire. Il se trouve à une distance de 17 kms de son chef-lieu de sous-préfecture, Annepé, et à 24 kms de son chef-lieu de département et région, Adzopé. En outre, Nyan est distant de 153 kms de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan. Il est également situé à une distance de 21 kms de la réserve naturelle de Mabi-Yaya (RNMY).

Il est limité :

- Au Nord par : Biasso à 18 kms ;
- Au Sud par : Diasson à 04 kms ;
- A l'Ouest par : Adonkoi à 07 kms ;
- A l'Est par : Bieby à 18 kms ;

Photo 2 : Carte du village de Nyan réalisée par les jeunes



Il convient de souligner que le village de Nyan ne compte aucun campement rattaché à lui.

Le village de Nyan compte six (06) quartiers que sont : Akoguia ; Cité Verte ; Jean Vidal ; St Assi ; St Jules ; La Paix ;

Figure 1 : localisation du village de Nyan



1.1.2 Situation administrative

Administrativement, le village de Nyan est situé dans la Région de la Mé et fait partie des cinq (05) villages de la sous-préfecture d'Annépé dont : Nyan ; Diasson ; Bassadzin ; Annépé ; Lobo-Akoundzin. Le village de Nyan fait également partie du Canton « Annapeun » composé de dix (10) villages du département d'Adzopé dont : Massandji ; Adonkoi ; Nyan ; Diasson ; Bassadzin ; Annépé ; Lobo-Akoundzin ; Achiakakoi (lobo-opé) ; Apiadji ; Assikoi ;

L'actuel chef de village se nomme « Hobî » Assi Yapo, il est le 17^{ème} chef de village.

La Sous-préfecture d'Annépé dont fait partie le village de Nyan a été érigée en Sous-préfecture par le décret N°2008-97 du 05 Mars 2008 par scission de la Sous-préfecture d'Assikoi, et a été ouverte par le décret N°2010-254 du 16 septembre 2010 (Source : Monographie de la sous-préfecture d'Annepé).

Selon le dernier recensement de 2021 (INS_RGPH 2021), la population de la Sous-préfecture d'Annépé est de 25 367 habitants, avec une répartition de 11 637 femmes et 13 730 hommes. Cette population a connu une croissance de 27,3% entre 2014 et 2021, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 3,67%. Par ailleurs, il convient de noter que la sous-préfecture a déjà connu trois sous-préfets.

1.2. Histoire du village

Au XVIII^{ème} siècle, un chasseur du nom de "Botchi" vivant dans le village de "Nyan" à Anyama, partit à la recherche de gibier et découvrit un endroit idéal pour la chasse et la pêche le long d'une rivière appelée "Essa Kouï" dans le village d'Adokoi, situé dans la Sous-préfecture d'Assikoi. Charmé par cet endroit, Botchi décida d'y établir sa résidence permanente.

Par la suite, il se maria à la fille de "Kpidi", qui devint son mentor et tuteur, lors d'un voyage à Adokoi. Après leur mariage, Botchi et sa femme retournèrent vivre sur leur nouveau site.

Plus tard, les familles "Wofia" et "Kpidi" se sont installées avec eux pour former le nouveau village de "Nyan" en hommage au village natal de Botchi.

Au fil des ans, le village a été déplacé à trois reprises pour des raisons sanitaires en raison de certaines maladies et pour des raisons culturelles, car il était de tradition que chaque nouvelle génération vive sur un nouveau site. Les familles se déplaçaient donc ensemble.

Le dernier site choisi est l'emplacement actuel du village de "Nyan".

Tableau 4 : Profil historique du village

DATES	CHEFFERIE	FAITS MARQUANTS
XVIII ^{ème} siècle	« Hobî » BOTCHI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrivée de Botchi à Adokoi en provenance d’Anyama ; ✓ Découverte du premier site de « Nyan » ;
Inconnue	« Hobî » KOUATSE ABY	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création du village actuel de Nyan ; ✓ Institution de l’accession au pouvoir par génération (Classe d’Age) ;
Inconnue	« Hobî » SEKA ABOH	RAS
Inconnue	« Hobî » AFFESSY AFFESSI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un fils du village, N’chonon Gabriel, est chef du canton « Annapé » ; ✓ Création de la 1^{ère} église Catholique de Nyan ;
1945	« Hobî » KEKE ATSE	RAS
1945 – 1957	« Hobî » ABE SEKA JEAN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouverture de la voie menant à Adzopé ; ✓ L’arrivée de Yacinte Aboitier, 1^{er} sous-préfet d’Adzopé ; ✓ Création du premier terrain de football du nom du Chef ;
1957 – 1960	« Hobî » AGBATTOU AKISSI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction de l’école primaire (1957); ✓ Construction des logements de maîtres ;
1960	« Nanan » MAMBO FAUSTIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indépendance de la Cote d’Ivoire ; ✓ 1^{er} lotissement du village ; ✓ Organisation de la jeunesse avec l’élection du 1^{er} président des jeunes ;
1964 – 1972	« Nanan » AGBATTOU AKISSI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création du GVC ; ✓ Les conditions pour inscrire un enfant à l’école étaient principalement liées à la taille et la maturité de l’enfant pas à l’âge de l’enfant ; ✓ Initiation de la génération M’Béchié ; ✓ Début d’installation des poteaux électriques ; ✓ Décès du chef AGBATTOU AKISSI ;
1972 – 1980	« Nanan » AFFESSY ARSENE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2^{ème} lotissement du village ; ✓ Construction du foyer des jeunes ; ✓ La mise sous tension électrique (1974) ; ✓ Grande fête pour célébrer la mise sous tension électrique du village (1976) ; ✓ Construction de la 1^{ère} PHV (Pompe hydraulique villageoise) ;
1980 – 1986	« Nanan » ADOMBY ADJOBY	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction de deux (02) PHV ; ✓ Création du tournoi de football des jeunes ; ✓ Construction du 1^{er} marché avec des troncs de palmiers ;
1986 – 2007	« Nanan » BROU AKISSI JACQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Début du métayage ;

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension du réseau électrique ; ✓ Construction du château d'eau de type Hydraulique Urbaine ; ✓ Réhabilitation de l'école et la construction de l'école 2 ; ✓ Construction de logements des maitres ; ✓ 3^{ème} lotissement du village ;
2007 – 2015	« Nanan » AFFESSY PAULAIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction du marché moderne ; ✓ Début de la construction du centre de santé ; ✓ Extension du château d'eau par la SODECI ; ✓ Installation du comité de gestion devenu aujourd'hui conseil des sages ; ✓ Arrivés de réfugiés venus de Bieby à cause de la guerre ;
2015 – 2018	« Nanan » AWA NIANGORAN JOSEPH	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction du statut et règlement intérieur de Nyan ; ✓ Arrivée des orpailleurs clandestins à Nyan ; ✓ Début de la pollution de « la Mé » dû à l'orpaillage clandestin ;
2018 – 2019	« Nanan » AKYCHY JEAN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Début construction du complexe sportif ; ✓ Ouverture des voies ;
De 2019 jusqu'à ce jour	« Hobî » ASSI YAPO	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation de la radio locale ; ✓ Extension du réseau électrique ; ✓ Achèvement du dispensaire ; ✓ Réhabilitation d'un bâtiment de trois (03) classes ; ✓ Réhabilitation de trois (03) logements de maitres ; ✓ Arrivée de la compagnie minière « Annépé mining » ; ✓ Construction du logement du personnel soignant ; ✓ Arrivée du projet PRM2 de NITIDAE ; ✓ Ouverture des rues ; ✓ Début de construction de la maternelle ;

Source : DGP

1.3. Milieu physique

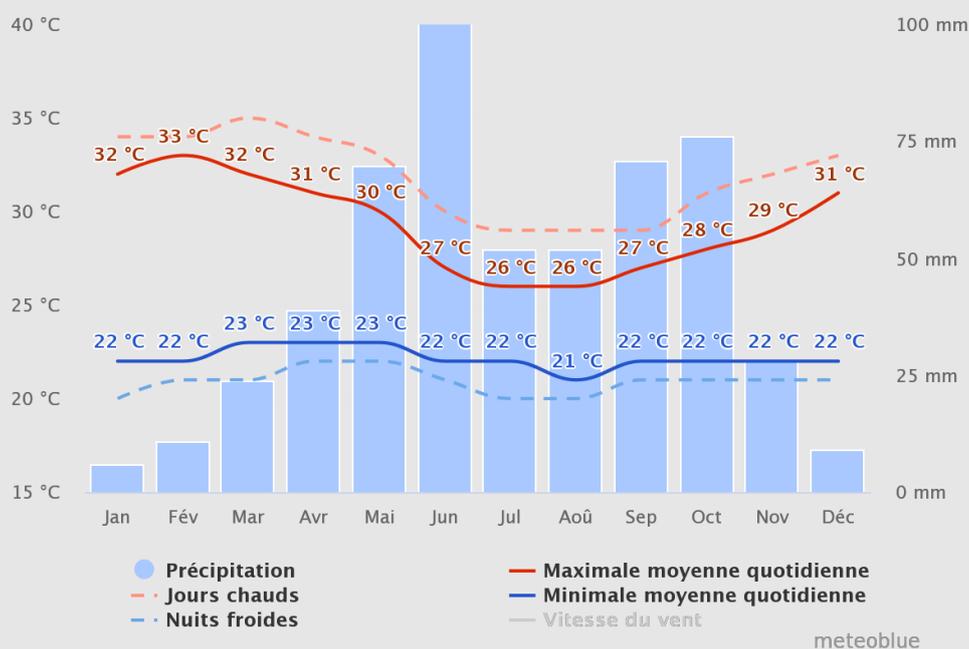
Les ressources naturelles de la localité se déclinent en plusieurs points :

1.3.1. Climat à Nyan

Nyan est un village situé au sud de la Côte d'Ivoire, qui bénéficie d'un climat équatorial de type Attiéen. En conséquence, le climat est très humide, avec une plage de température comprise entre 29 et 32°Celsius. Il y a quatre saisons distinctes dans cette région, à savoir :

- ✓ La grande saison des pluies, qui s'étend d'avril à mi-juillet, avec des précipitations fréquentes et de nombreux orages ;
- ✓ La petite saison sèche, qui dure de la mi-juillet à septembre, avec un ciel souvent couvert ;
- ✓ La petite saison des pluies, qui se déroule de septembre à novembre, avec des précipitations peu abondantes.
- ✓ La grande saison sèche, qui se déroule de décembre à mars et qui est marquée par les alizés du nord (harmattan).

Figure 2 : Températures et précipitations moyennes à Nyan¹



¹ La "maximale moyenne quotidienne" (ligne rouge continue) montre la température maximale moyenne d'un jour pour chaque mois pour Nyan. De même, « minimale moyenne quotidienne" (ligne bleu continue) montre la moyenne de la température minimale. Les jours chauds et les nuits froides (lignes bleues et rouges en pointillé) montrent la moyenne de la plus chaude journée et la plus froide nuit de chaque mois des 30 dernières années (Source : <https://www.meteoblue.com>)

1.3.2. Relief et sol

Le village de Nyan présente un relief de plateaux étagés et de plaines. Ce relief qui se caractérise dans son ensemble par une certaine horizontalité, se distingue par endroits par des jaillissements de collines de faible hauteur.

Le relief laisse apparaître de nombreux bas-fonds très hydro morphes et on y trouve un sol ferrallitique sur granite, très léger et plus riche.

Cette caractéristique du relief et du sol a favorisé l’expansion des cultures comme le cacao et l’hévéa dans la localité.

1.3.3. Flore et faune

Le village de Nyan est un village en périphérie de l’ex-forêt classée de Mabi, cette position géographique lui permet donc de bénéficier d’une multitude d’essences forestières citées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Essence forestières présentes dans le village de Nyan

N°	Noms Vernaculaires (En Akyé)	Noms Commerciales	Noms Scientifiques	Familles
1	Gni	Iroko	Clorophora SPP	Méliacées
2	Tin	Fraké	Terminalia Superba	Combrétacées
3	Gnambi	Framiré	Terminalia Ivorensis	Combrétacées
4	Gnouan	Fromagé	Ceiba patendra	Bombacacées
5	Kpanda	Niangon	Tarrietia utilis	Sterculiacées
6	Obeche ou Kafa	Samba	Triplochiton Scleroxylon	Sterculiacées
7	Djilo	Ilomba	Pycnanthus Angolensis	Moracées
8	Nonkpè	Adzobé	Lophira Alata	Ochnacées

Quant à la faune, nous pouvons énumérer la présence des espèces suivantes :

Tableau 6 : Essences fauniques présentes dans le village de Nyan

N°	Noms Vernaculaires (En Akyé)	Noms Commerciales	Noms Scientifiques	Familles
1	Pichalet	Rat	Rattus	
2	Atchitchi	Civette	Verra Civetta	Veviridae
3	Patôh	Varan		
4	Bé	Oiseaux		
5	Momdo	Escargots	Achatina marginata	Hilicidae

Cependant, de nombreuses espèces sont menacées d'extinction en raison de la déforestation, du changement climatique et de l'utilisation excessive de produits chimiques tels que les produits phytosanitaires. En outre, les forêts restantes dans le village sont fortement dégradées en raison des cultures de cacao, d'hévéa et de l'orpaillage clandestin.

1.3.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique de Nyan est dense et comprend un fleuve, la Mé, ainsi que vingt-et-deux rivières, notamment Egbaka, Bunso, Egou, Monney, Essaki, Abébé, Adzassô, Achiepissô, Bènèpô, Chièkodji, Awooké, Koudjou-gbun, Sosso, Aguiamosso, Sonan, Dodo, Akpabê, Gbotossô, Bessô, Adjamosso, Achi-mossô et Agnouhônô. Autrefois, ces cours d'eau avaient un écoulement régulier toute l'année, mais certains d'entre eux s'assèchent maintenant pendant les périodes sèches en raison du changement climatique. De plus, les cours d'eau disponibles sont pollués par l'utilisation de produits toxiques tels que le mercure pour l'extraction de l'or. Cependant, la présence de ces cours d'eau favorise le développement de l'agriculture et de la pêche dans le village (Source : Chefferie).

Photo 3 : le fleuve la « Mé »



1.4. Démographie

D'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2021 (INS_RGPH 2021), la population de Nyan s'élève à 4 465 habitants, avec 2 692 hommes et 1 773 femmes. Cette population est très diversifiée et se compose de trois grandes familles : Botchipè, Wofia et Kpibi-Bosson. On y distingue :

- ✓ Des autochtones constitués d'Attis à 90% ;
- ✓ Des allochtones constitués majoritairement d'Agnis ; Baoulés ; Sénoufos ; Abron ; Koulango à 8% ;
- ✓ Des allogènes (étrangers) originaires principalement du Burkina Faso et du Mali, Niger et Guinée à 2% ;

1.5. Organisation sociale

1.5.1. La chefferie

La chefferie de Nyan est l'organe suprême de gestion du village, son organisation diffère des autres chefferies de la région. En effet, la chefferie est composée :

- d'un chef;
- d'un porte canne ;
- d'un secrétaire général ;
- des notables ;
- d'un griot ;

Le processus de sélection des chefs à Nyan implique plusieurs étapes. Tout d'abord, les candidats doivent appartenir à une génération ayant suivi les rites d'initiation du pays Akyé. Ensuite, leur sélection se fait par consensus, avec l'approbation des chefs des grandes familles et du conseil des sages. Les chefs sont élus pour un mandat de sept ans, qui peuvent être renouvelés une fois. Cependant, ils peuvent être révoqués en cas de mauvaise conduite ou de pratiques immorales telles que le vol, l'adultère ou tout autre comportement jugé immoral. Seul le conseil des sages est autorisé à révoquer les membres de la chefferie, y compris les Porte-cannes et les notables. Le conseil des sages est constitué de représentants de chaque couche de la communauté, notamment les trois grandes familles, la jeunesse, l'association des femmes, des chefs guerriers et des confessions religieuses telles que les catholiques, les harristes et les évangéliques.

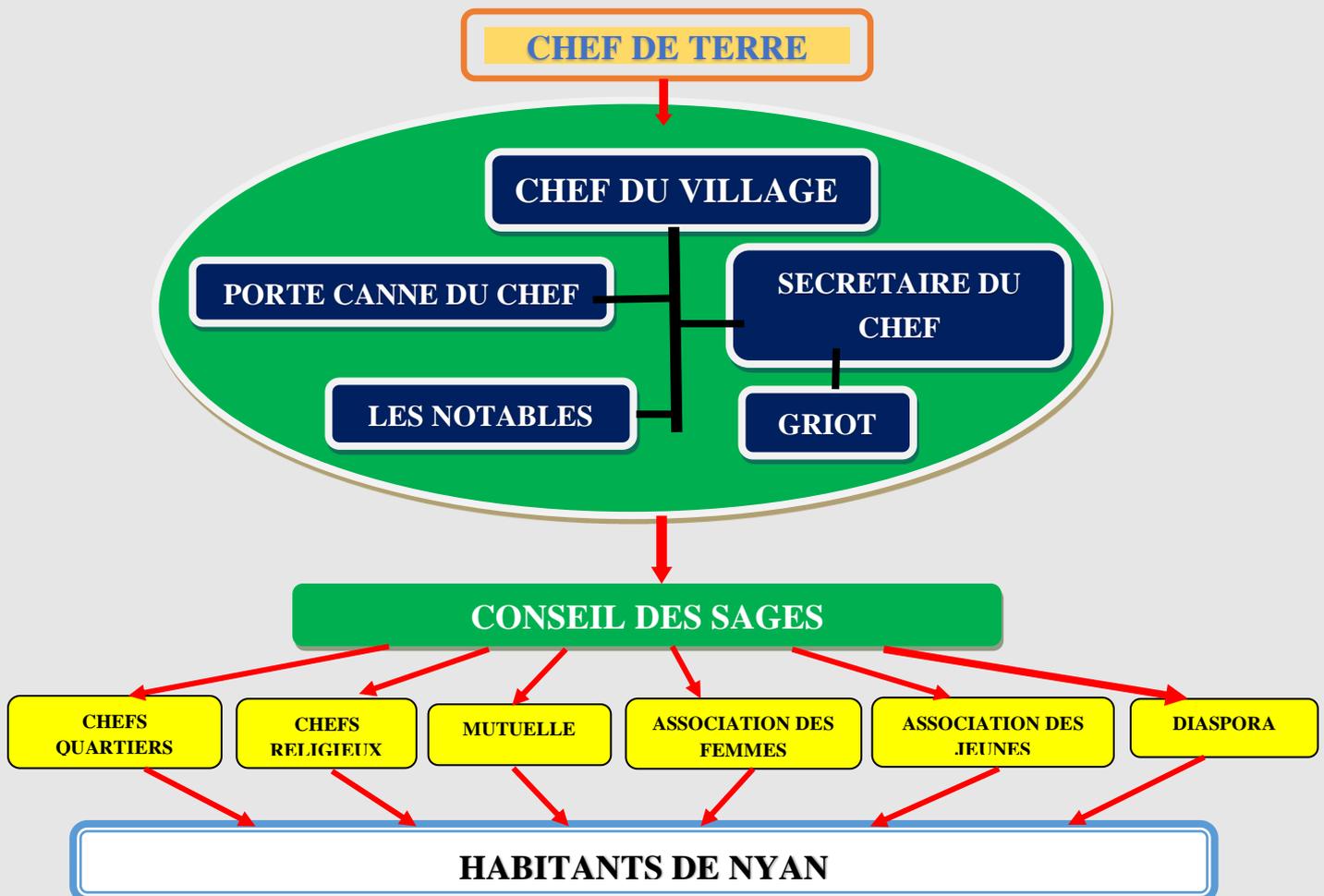
Tableau 7 : Attribution et mode de désignation des membres de la chefferie (Source : DGP)

Membres de la chefferie	Attributions	Mode de désignation
Chef	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le garant moral des us et coutumes ; ✓ L'auxiliaire de l'Administration et de la justice ; ✓ Le médiateur entre les parties en conflits ; ✓ Le garant de la paix sociale ; ✓ Le garant du développement du village ; ✓ L'artisan de la cohésion sociale au sein de sa population ; 	Il est désigné par consensus avec l'accord des chefs de familles et du conseil des sages, mais il doit avant tout appartenir à une génération ;
01 Porte Canne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le second du chef ; ✓ Assistant direct du chef ; ✓ Le porte-parole du chef ; ✓ Il assure l'intérim du chef à son absence ; 	Par consensus avec l'accord des chefs de familles et du conseil des sages, il est désigné parmi les 06 notables ;
01 Secrétaire du chef	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rends compte au chef des événements et problèmes du village ; 	Par le chef ;
06 Notables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assiste le chef dans la gestion du village ; 	Par les 03 grandes familles, en raison de 02 notables par grande famille ;
03 chefs de familles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assiste le chef dans la gestion du village ; 	Par les membres des familles respectives ;
01 Griot	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porte les décisions à la communauté villageoise ; 	Par le chef ;

A ce jour, il y a eu 15 chefs qui se sont succédés, ce sont :

- 1- « Hobî » KOUATSE ABY
- 2- « Hobî » SEKA ABOH
- 3- « Hobî » AFFESSY AFFESSI
- 4- « Hobî » KEKE ATSE
- 5- « Hobî » ABE SEKA JEAN
- 6- « Hobî » AGBATTOU AKISSI
- 7- « Hobî » MAMBO FAUSTIN
- 8- « Hobî » AGBATTOU AKISSI
- 9- « Hobî » AFFESSY ARSENE
- 10- « Hobî » ADOMBY ADJOBY
- 11- « Hobî » BROU AKISSI JACQUES
- 12- « Hobî » AFFESSY PAULAIN
- 13- « Hobî » AWA NIANGORAN JOSEPH
- 14- « Hobî » AKYCHY JEAN
- 15- « Hobî » ASSI YAPO

Figure 3 : Structure du pouvoir socio-politique de Nyan



1.5.2. Les us et coutumes

Les us et coutumes de Nyan sont similaires à ceux des autres villages Attiés de la région de la Mé.

Il s'agit des habitudes alimentaires, des totems et interdits, des jours sacrés, des sites d'adoration, des funérailles, des alliances inter-ethniques.

1.5.2.1. Habitudes alimentaires,

Les principaux mets culinaires répandus à Nyan sont : Le Foutou au Biékosseu, sauce graine, sauce gombo, sauce arachide, sauce pistache.

Les mets sont principalement faits à base de manioc, de banane plantain, du poisson, de crabe, de l'écrevisse et de l'escargot.

Photo 4 : Plat de « Biékosseu » préparé à Nyan



1.5.2.2. Totems, interdits, et jours sacrés

Dans le village de Nyan, il existe des totems et interdits. Il est en effet strictement interdit d'entrer dans le village avec un cabri (bouc ou chèvre) vivant, bien que sa viande puisse être consommée dans le village. Par ailleurs, la présence des chiens est également interdite dans le village.

1.5.2.3. Mariage

Le mariage est une étape cruciale dans la vie de chaque individu. À Nyan, la cérémonie de mariage traditionnelle qui scelle l'union des mariés est supervisée par le chef de village ou sa notabilité. À la fin de cette cérémonie, un document coutumier est remis aux mariés pour officialiser – Coutumièrement - leur mariage. Le mariage à Nyan se déroule en sept étapes

importantes qui peuvent être effectuées le même jour en fonction des ressources financières du prétendant. Les sept étapes du mariage à Nyan sont les suivantes : "kôkôkô", "Chi - Han", "Chi - Bimbié", "chi - Kaleuh", "Chi - Wô", "Chica - Canon" et "Chi - Koizé". Chacune de ces étapes implique des dons en nature de la famille du prétendant à la famille de la femme. Cependant, la chefferie doit être présente à chaque étape.

Les différentes étapes du mariage coutumier à Nyan :

✓ Première étape : « kôkôkô »

C'est le début du processus de mariage, c'est l'étape où la famille du prétendant va déclarer officiellement ses intentions en allant « frapper à la porte » de sa future belle famille, d'où l'onomatopée « kôkôkô » qui donne son nom à cette étape.

A cette étape, quelques dons en nature sont offerts par la famille de l'homme, ce sont :

- Deux bouteilles de Gin royal ;
- Quatre rouleaux de poissons « Assawa » (1 rouleau est composé de 12 poissons « Assawa »).

✓ Deuxième étape : « Chi - Han »

La deuxième étape, appelée "Chi-Han", consiste en une série de cadeaux offerts par le prétendant à sa future belle-famille pour marquer sa présence et exprimer son désir d'épouser leur fille.

Ces cadeaux contiennent généralement :

- Deux bouteilles de Gin Royal ;
- Huit rouleaux de poissons « Assawa » (1 rouleau est composé de 12 poissons « Assawa »).

✓ Troisième étape : « Chi - Bimbié »

C'est l'étape à laquelle chaque membre de la famille de la femme donne son avis sur l'union, il peut arriver que certains membres de la famille désapprouvent le prétendant, dans ce cas ce dernier devra dédommager les membres rebelles ou récalcitrants de sa future belle famille.

C'est à cette étape que les parents de la femme acceptent de donner la main de leur fille à l'homme, et le prétendant à son tour présente quelques dons en nature, ce sont :

- Quatre (04) bouteilles de Gin royal ;
- Vingt (20) rouleaux de poissons « Assawa » (1 rouleau est composé de 12 poissons « Assawa ») ;
- Une somme de cent – mille (100.000 frs) ;

✓ Quatrième étape : « chi - Kaleuh »

La famille du prétendant en guise de remerciement à la belle famille pour avoir accepté la demande en mariage de leur fils, va offrir quelques dons en nature, ce sont :

- Deux (02) bouteilles de Gin royal ;
- Huit (08) rouleaux de poissons Assawa (1 rouleau est composé de 12 poissons « Assawa ») ;
- Deux (02) litres d'huile rouge de palme ;
- Un (1) sac de sel de cuisine 25 kg ;
- Douze (12) tubercules d'ignames (Enadjjié) bien formés ;
- Peigne, Kodjo, 4 complets de pagnes wax, miroir, foulard, 03 paires de chaussures, vernis.

✓ Cinquième étape : « Chi - Wô »

Elle consiste en la remise de la dot à la famille de la femme.

A Nyan, le montant s'élève à 2.500 frs CFA.

✓ Sixième étape : « Chica –Canon »

C'est l'étape finale pour sceller l'union. Le prétendant offre :

- Une bouteille de liqueur ;
- Une somme de six mille francs (6.000 frs) détaillé ci-dessous :
 - ☞ Une somme de 1000 frs sous la natte ;
 - ☞ Tabac en feuille 1500 frs ;
 - ☞ Tabac en poudre 1000 frs ;
 - ☞ Une somme de 2500 frs ;

✓ Septième étape : « Chi – Koizé »

C'est la dernière étape du mariage, c'est à cette étape que la fille rejoint définitivement son époux. Le gendre offre alors une grande bouteille de mangoustan à sa belle-famille.

Cependant la présence de la chefferie à chaque étape est obligatoire, de ce fait, un montant de dix mille francs (10.000 frs) et une bouteille de Gin royal est donné à la chefferie afin de les associer au processus.

Aussi, Il est important de noter que le (la) conjoint(e) doit avoir dans la famille de son partenaire, un conseiller(e) ou confident(e) qui est soit un parent du marié ou de la mariée à qui il (elle) se confie par moment, ce dernier est censé l'orienter, ou le (la) guider le (la) dans sa nouvelle famille, ces confidents ou conseillers ont aussi le devoir de résoudre les conflits entre les conjoints si nécessaires.

NB : En cas de divorce demandé par la mariée, le montant de 2 500 frs est restitué au mari par le cousin de la femme.

Dans le cas où l'un des conjoints décide de divorcer, il versera un montant de 5 000 frs à l'autre.

1.5.2.4. Des sites d'adoration,

À Nyan, les différentes religions coexistent harmonieusement, notamment le catholicisme, l'évangélisme, le harrisme et le protestantisme, ainsi que l'animisme qui compte de nombreux adeptes dans le village. Le site de purification localisé à Nyan est une rivière nommée "BUNSO".

1.5.2.5. Droits à la terre

Le chef de terre de Nyan a une place importante dans le village et est souvent impliqué dans les décisions importantes. Cependant, son titre est purement honorifique et se limite généralement à la responsabilité de faire des libations lors de cérémonies importantes. Le chef de terre de Nyan est choisi selon un régime matrilineaire et le petit-fils du fondateur du village. Le chef de terre actuel se nomme Nanan Keke Atse Paul.

Bien que le chef de terre de Nyan joue un rôle important dans le village, il n'a aucun pouvoir sur la propriété des terres villageoises qui appartiennent aux familles détentrices. L'accès aux terres villageoises à Nyan se fait par héritage, vente ou don. Les allogènes et les allochtones qui souhaitent acquérir une parcelle de terre dans le village négocient directement avec les propriétaires fonciers avant de formaliser les transactions à la chefferie.

1.5.2.6. Des funérailles

A Nyan, tout comme dans la plupart des villages Attiés, les rites funéraires sont fonction de l'âge du défunt ou des causes du décès :

✓ *Funérailles d'un « Bikon » chez les Attié*

Lorsque le défunt à moins de dix-huit (18) ans et est le premier décès dans un couple, on parle de « Bikon ». Les funérailles dans ce cas ne sont pas publiques. Seuls les parents proches du défunt et les couples qui ont déjà vécu le « Bikon » dans le village sont autorisés à participer aux obsèques.

✓ *Funérailles d'un « Gbunsê :» chez les Attié*

Est qualifié comme tel toute personne qui se donne volontairement la mort (suicide). Les funérailles d'un « Gbunsê » sont similaires à celles des « Bikon », c'est-à-dire sans manifestation publique ; son inhumation se fait souvent sur les lieux de sa mort.

✓ *Les rites funéraires pour un décès normal.*

Pour ce type de décès, les différentes étapes des funérailles sont les suivantes :

- *Annonce du décès et charges des obsèques*

Lorsqu'un décès est constaté dans le village, ou en dehors (France, cote d'ivoire, ...) la famille éplorée envoie une délégation auprès du chef du village afin de l'en informer officiellement.

Le chef à son tour fait appel à la grande famille éplorée pour lui annoncer officiellement le décès et profite de l'occasion pour donner des consignes aux membres de la grande famille.

A la suite du décès d'une femme mariée, les dépenses relatives à l'achat du cercueil, aux habits mortuaires et à la construction de la tombe incombent à l'époux.

Toutefois, il est très important de noter qu'à Nyan, les décès s'annoncent toujours le soir après le dîner.

- *Cérémonie funéraire et inhumation*

A cette étape, les familles éplorées sont tenues d'informer le chef du déroulement des obsèques (date, lieu, dispositions prises pour l'accueil des personnes étrangères au village...).

Une purification des lieux de la cérémonie est faite à travers une libation afin de garantir la sécurité de tous.

Avant la mise en bière, les parents du défunt ou de la défunte désignent deux (02) personnes pour demander l'autorisation préalable à la chefferie du village.

- *Succession et veuvage*

Autrefois c'était les neveux qui héritaient de leurs oncles conformément au régime matriarcal en vigueur chez les Attié, Ghwa et Agni-Comoé. Mais l'expérience a montré que dans la majeure partie des cas, les enfants du défunt étaient délaissés. C'est pourquoi il est maintenant admis que les enfants héritent de leurs parents. Il est seulement désigné un responsable de famille à la suite du décès pour guider et veiller sur les enfants, la veuve et sur certains biens.

A Nyan, durant 03 mois, le veuf ou la veuve est consigné à la maison, ne participe à aucune activité, n'adresse la parole à personne, sauf à un autre veuf ou à une autre veuve. Cependant une exception est faite à ceux qui résident en ville et qui y travaillent. Une cérémonie spéciale a lieu afin que ceux-ci puissent reprendre le service au bout d'une semaine de veuvage.

- *Levée de lit*

Aujourd'hui, il se fait un jour après l'enterrement, par le passé, il se faisait une semaine après l'enterrement. La cérémonie de levée de lit ou de deuil marque la fin des obsèques. Au cours de cette cérémonie, le bilan moral et matériel des obsèques est effectué.

- *Levée de deuil*

Les grandes familles à Nyan, après la levée de lit, organisent la levée de deuil, une année après, à travers une cérémonie d'hommage au défunt.

1.5.2.7. Les fêtes et réjouissances

En dehors des fêtes nationales, le village de Nyan célèbre une fête culturelle annuelle appelée « Kégbé ». Cette fête de réjouissance dure une semaine en août et offre une variété d'activités culturelles telles que des danses traditionnelles, des contes et des jeux traditionnels.

Le village est également connu pour ses danses traditionnelles, notamment l'« AKOH », le « N'DEH » et le « SIDAN », qui sont généralement diffusés lors des événements importants et des funérailles. La danse de génération « FOKUE » est quant à elle organisée deux fois par an, en janvier et en août.

1.5.2.8. Des alliances inter-ethniques

En Côte d'Ivoire, les alliances inter-ethniques ou "Toupkè" sont des pactes de non-agression signés entre les ancêtres des différentes ethnies du pays. Elles mettent un accent particulier sur les railleries et permettent de maintenir la paix et la cohésion sociale. Elles visent à éviter aux communautés concernées de sombrer dans les violences de grande envergure et surtout préconisent des règlements pacifiques de tous les différends et transforment les malentendus en historiettes. Les Attié vivant à Nyan entretiennent des alliances inter-ethniques avec les Dida ; Ghwa ; et les Krôumen.

1.6. Organisations socio-économiques

L'enquête-village réalisée à Nyan, a permis de répertorier plusieurs organisations socio-économiques qui œuvrent pour le développement du village

Tableau 8 : Organisations internes du village

Nature	Organisations	Dates de création	Nombre de membre	Attributions et vocation	Responsables (Novembre 2022)
Organisations Internes du village	La chefferie	18 ^{ème} Siècle	13	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Règlement des litiges ✓ Représente le village auprès de l'administration ✓ Garant des traditions ✓ Le garant moral des us et coutumes ✓ L'auxiliaire de l'Administration et de la justice ✓ Le médiateur entre les parties en conflits ✓ Le garant de la paix sociale ✓ Le garant du développement du village ✓ L'artisan de la cohésion sociale au sein de sa population 	M. Assi Yapo
	Les grandes familles	18 ^{ème} Siècle	03	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Familles fondatrices du village ✓ Interviennent dans la prise des grandes décisions notamment dans le choix du chef et des membres de la chefferie ✓ Médiateur entre le chef et la communauté 	
	Conseil de sages	2005	12	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentant chaque couche de la population ✓ Intervienne dans le choix du chef ✓ Intervienne dans la prise de grande décision dans le village ✓ Contribue au développement du village 	

Plan de Développement Local de Nyan 2022 – 2032

Organisations Internes du village	Mutuelle de développement de Nyan	1975	Tout le village	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement du village ✓ Médiateur dans les conflits entre chefferie et village ✓ Initiateur de projet de développement 	M. Affesy Affesy
	Association des jeunes	1960	Tous les jeunes du village	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement du village ✓ Entraider 	M. Wakam Amangoua
	Association des femmes	1960	Toutes les femmes du village	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement du village ✓ Entraider 	Mme. Ahoua Berthe
	Compagnie Minière d'Annepe	2022	-----	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement du village ✓ Activités d'orpaillage 	M. Yao Kouadio Jean Franck
	GVC 1	1990	-----	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement du village ✓ Achat du Cacao 	M. Assi Yapo
	CVGFR (Comité villageois de Gestion foncière rurale)	2016	16	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaitre les limites des terres ✓ Délimitation du village ✓ Sécurisation des terres ✓ Règlement des conflits foncières 	M. Abechie Albert
	COGES Ecole	2006	07	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être l'interface entre les parents d'élèves, la communauté et le corps enseignant 	M. N'Guessan Yapi Andorche
	COGES Santé	2021	07	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre l'interface entre la communauté villageoise et l'administration sanitaire rurale 	M. Assoumoi Assoumoi Aubin

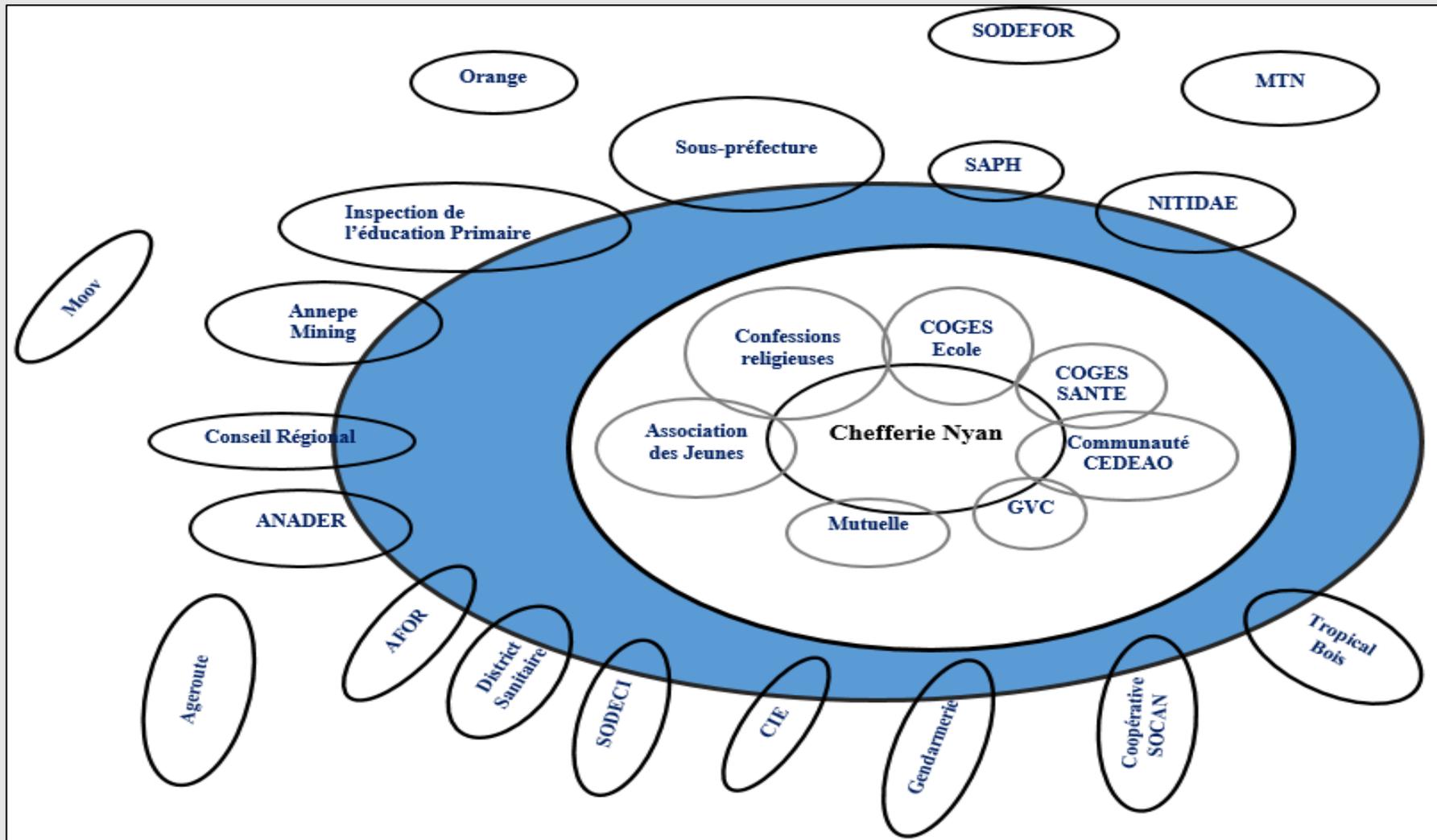
Source : Enquête village

Tableau 9 : Organisations externes qui interviennent à Nyan

Nature	Organisations	Attributions et Vocation	Bureau	Responsables (Novembre 2022)
Organisations externes du village	Sous-préfecture	Coordonne la mise en œuvre des actions de l'Etat et participe au développement local de celui-ci. Il garantit le maintien de l'ordre et la cohésion sociale.	Annepe	✓ Mme Adingra Epse Coulibaly Carole (Jusqu'en Mars 2023) ✓ M Poho Ninsemon Innocent (Depuis Mars 2023)
	ANADER	✓ Encadrement des producteurs	Adzopé	M. Léopold Opoupé
	AFOR	✓ Sécuriser les terres de la population ✓ Empêcher les conflits fonciers	Abidjan	M. Koné Nawa Souleymane
	SAPH	✓ Encadrement des producteurs ✓ Former les planteurs à la saigner	Adzopé	✓ M. Kakou Bruno (Encadreur) ✓ M. Kouakou Arnaud (Formateur)
	Conseil Café –Cacao	✓ Contrôler les prix	Bécédi Bryan	M. Kouamé
	Conseil Régional (CR)	✓ Réalisation de projets de développement	Adzopé	M.Adjossan
	CIE	✓ Distribuer de l'énergie électrique	Adzopé	-----
	Nitidae	✓ Encadrement des producteurs ✓ Développement communautaire ✓ Foresterie	Adzopé	M. Gonto Valentin
	SODECI	✓ Gestion de l'eau potable	Abidjan	M. N'cho Yapo Blaise

Source : Enquête village

Figure 4 : Diagramme de Venn dessiné par les jeunes de Nyan



Source : DGP

D'après le diagramme de Venn présenté dans la Figure 4, on peut constater que le village possède de nombreuses organisations et groupes en interne. Ces organisations ont des relations étroites entre elles ainsi qu'avec des structures externes tels que l'ANADER, NITIDAE, AFOR, SAPH, SODEFOR, etc. La plupart des organisations externes sont liées à la production de cacao, d'hévéa et à la à proximité du village avec la réserve Naturelle de Mabi-Yaya.

Cependant, selon les dires de la population locale, le village entretient des relations plus difficiles avec l'entreprise AGEROUTE, la SODEFOR et les réseaux téléphoniques MTN, Orange et Moov. La population considère que l'agence étatique AGEROUTE pourrait améliorer la qualité de la route et devrait s'assurer de son entretien. De plus, la relation avec la SODEFOR est également mitigée en raison de la gestion difficile des forêts situées dans la zone. Aussi, selon la population locale, il n'y a pas d'antennes de réseaux téléphoniques dans le village, ce qui explique pourquoi les réseaux sont indiqués en dehors du cercle.

Le village dispose également d'une chefferie qui est au centre de toutes les activités et actions entreprises par les différents acteurs.

1.7. Infrastructures et équipements

Le village de Nyan compte de nombreuses infrastructures, mais l'état de ces infrastructures laissent à désirer du fait de son ancienneté, et la modernisation actuelle demande la rénovation et le renouvellement de certaines infrastructures.

Les différentes infrastructures et équipements communautaires identifiés à Nyan sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Les infrastructures et équipements

Désignations	Nombre	Année de réalisation	Source de financement	Etat de fonctionnalité	Observations	Organe de gestion
Lotissement	03	✓ 1960 ✓ 1976 ✓ 1994	✓ Village	✓ Réalisé	✓ 01 lotissement ✓ 02 extensions	Chefferie
Ecole primaire	02	✓ 1958	✓ Village	✓ Les 02 écoles sont fonctionnelles mais manquent de plusieurs équipements et sont vétustes	✓ EPP Nyan 1&2 ne disposent pas de cantines, de latrines ✓ Les écoles ne sont pas électrifiées	COGES Ecole
Logements des enseignants	12	✓ 1958 ✓ 1970	✓ Village ✓ Projet FRAR (Gouvernement)	✓ 04 logements réhabilités par le CR mais non fonctionnels ✓ 08 logements fonctionnels	✓ Les bâtiments sont très vétustes	COGES Ecole
Pompe Hydraulique Villageoise (PHV)	03	✓ 1975 ✓ 1982	✓ Gouvernement	✓ non-fonctionnelles	✓ les pompes ne sont plus utilisées	-----

Hydraulique Urbaine (HU)	01	✓ 1996	✓ Etat de Côte d'Ivoire	✓ Fonctionnel	-----	SODECI Adzopé
Centre de santé	01	✓ 2021	✓ Village	✓ Fonctionnel	✓ La maternité n'est pas fonctionnelle et le personnel soignant n'a pas de logement	COGES Santé
Réseau électrique	01	✓ 1974 ✓ 2019	✓ Gouvernement	✓ Le réseau est fonctionnel	L'extension en 2019	CIE Adzopé
Foyer des jeunes	01	✓ 1974	✓ Le Village	✓ Fonctionnelle	-----	Chefferie
Marché	01	✓ 2008	✓ Village	✓ Fonctionnel	✓ Marché pas moderne et très petit	Chefferie
Eglise	05	-----	Fidèles chrétiens	✓ Fonctionnelle	RAS	-----
Boutiques	Au moins 5	-----	Privé	✓ Fonctionnel	La majorité des boutiques sont gérées par les halogènes	-----
Radio Locale	01	✓ 2019	✓ Village	✓ Fonctionnel	-----	Chefferie
Réseau téléphonique	00	-----	RAS	✓ très mauvais	-----	-----
Magasins de stockages de Cacao	03	-----	✓ Des particuliers	✓ Fonctionnelles	✓ Cooperative 3A ✓ Scoop-Scan 1 ✓ Scoop- Scan 2 ✓ Scoop- Scan 3	Particuliers
Réseau routier	01	✓ 1947	-----	✓ Fonctionnel mais impraticable	-----	-----

Source : Enquête – village

1.7.1. Lotissement

Le premier lotissement du village a été réalisé en 1960 grâce aux fonds propres du village, puis il a connu deux extensions en 1976 et en 1994, toujours financées par le village.

1.7.2. Réseau Hydraulique

En ce qui concerne le réseau hydraulique, le château d'eau qui fournit l'eau potable au village est de type Hydraulique Urbaine (HU) et est géré par la SODECI depuis Adzopé. Le château d'eau d'une capacité de 80m³ a été construit par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le ministère de l'Hydraulique en 1996.

Cependant, avant l'installation du château d'eau, le village disposait de trois hydrauliques villageoises (HV), qui ne sont malheureusement plus fonctionnelles aujourd'hui.

Photo 5 : *Château d'eau de Nyan*



1.7.3. Réseau téléphonique

La couverture téléphonique à Nyan est très limitée, car le village ne dispose pas d'antenne téléphonique, ce qui rend la communication sporadique et inégale dans certaines zones.

1.7.4. Religion

Il n'y a pas de mosquée dans le village, les fidèles musulmans prient donc soit à l'air libre, soit à leur domicile. En revanche, plusieurs églises sont présentes dans le village, y compris la Mission Catholique (St Pierre), une église Méthodiste, une église Harriste et plusieurs églises évangéliques.

1.7.5. Foyer des Jeunes

Il y a une maison des jeunes dans le village qui a été construite en 1974, mais elle est aujourd'hui délabrée et nécessite des rénovations. En dehors de la maison des jeunes, il n'y a aucune infrastructure pour la gestion des affaires sociales, telles que la résolution des conflits et les réunions.

Photo 6 : *Foyer des jeunes*



1.7.6. Marché Couvert

Le village a construit son premier marché en 1980, en utilisant des troncs de palmiers. Un nouveau marché a été construit en 2008 pour remplacer l'ancien. Ce marché est couvert et plus moderne, mais assez petit pour accueillir tous les commerçants du village. Cependant, avec le temps, le marché est devenu délabré. Il abrite également la radio communautaire locale à l'intérieur de ses locaux.

Photo 7 : *Marché couvert de Nyan*



1.7.7. Réseau électrique

Le village de Nyan a été connecté au réseau électrique en 1974, et pour célébrer cet événement, une grande fête a été organisée en 1976.

1.7.8. Réseau Routier

Le village est relié aux autres localités de la région par des routes et des pistes non revêtues, ce qui rend la circulation difficile en toutes saisons. Cependant, l'accessibilité du village reste minimale, ce qui est typique de la plupart des villages de la région de la Mé.

Photo 8 : *Routes de Nyan*



1.7.9. Infrastructures et équipements sanitaires

Depuis 2021, le village dispose d'un Centre de Santé Rural (CSR) qui a été financé par la communauté locale. Le personnel soignant est composé d'un infirmier d'Etat (IDE) qui assume également le rôle de sage-femme, faute de personnel spécialisé. Des logements sont en cours de construction pour le personnel soignant. Cependant, le taux de fréquentation reste élevé, principalement en raison de la prévalence du paludisme dans le village. Le bloc hospitalier ne compte que deux lits et les équipements sanitaires sont encore insuffisants.

Photo 9 : Centre de Santé de Nyan



1.7.10. Infrastructures et équipements scolaires

Le village de Nyan possède un groupe scolaire qui se compose de deux écoles, avec douze salles de classe au total : six à l'EPP Nyan 1 et six à l'EPP Nyan 2. Cependant, le groupe scolaire ne dispose pas de maternelle ni de cantine, les latrines sont inachevées et inutilisables, et les salles de classe ne sont pas équipées d'éclairage adéquat. Les logements des enseignants sont en mauvais état et une rénovation complète est prévue, y compris les quatre logements rénovés en 2019 qui ne sont toujours pas habitables.

Le Groupe Scolaire de Nyan ne peut pas accueillir les examens d'entrée en sixième (CEPE), les élèves doivent se rendre à Diasson (à 4 kms) pour passer cet examen. Le village n'a pas non plus de collège de proximité, les élèves admis en sixième doivent se rendre à Annepe (à 6 kms) ou à Adzopé (à 32 kms) pour poursuivre leurs études secondaires.

Photos 10 : Groupe Scolaire de Nyan



Tableau 11 : Effectifs des élèves de EPP Nyan 1

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	24	22	46	06	00	00	00
CP2	11	18	29				
CE1	08	12	20				
CE2	16	11	27				
CM1	20	10	30				
CM2	11	25	36				
TOTAL	90	98	188	06	00	00	00

Source : Directeurs d'écoles

Tableau 12 : Effectifs des élèves de EPP Nyan 2

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	16	13	29	03	03	00	00
CP2	08	21	29				
CE1	12	17	29				
CE2	06	07	13				
CM1	08	12	20				
CM2	13	20	33				
TOTAL	63	90	153	03	03	00	00

Source : Directeurs d'écoles

Tableau 13 : Effectif Total des élèves du groupe scolaire de Nyan

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	40	35	75	09	03	00	00
CP2	18	39	57				
CE1	20	29	49				
CE2	22	18	40				
CM1	28	22	50				
CM2	24	45	69				
TOTAL	152	188	340	09	03	00	00

Source : Directeurs d'écoles

1.7.11. Radio Locale de Nyan

Depuis 2019, le village dispose d'une radio locale qui se trouve dans le marché et dont les haut-parleurs sont installés dans chaque quartier diffusant des messages et des informations pour permettre à tous les habitants d'être informés de manière équitable. Cependant, les équipements de la radio sont obsolètes et insuffisants.

1.7.12. Compagnie Minière d'Annepé

Le village de Nyan est situé dans une zone aurifère et depuis mars 2022, une entreprise ivoirienne nommée "ANEPE MINING" créée par arrêté N°0037/MMPE/DGMG du 26 Janvier 2022 y opère avec de nombreux employés chinois. Cette entreprise a remplacé les orpailleurs clandestins qui contrôlaient auparavant la zone et a permis d'instaurer un certain ordre dans ce secteur tout en accordant des emplois pour des jeunes du village.

1.7.13. Autres infrastructures et équipements

Les équipements économiques sont principalement composés de boutiques, de cabines téléphoniques, de moulins, des hôtels, de box mobile money, de restaurants, Maquis, des magasins de stockage de Cacao.

Les boutiques sont concentrées essentiellement au niveau du centre du village et font office de lieu d'approvisionnement en denrées diverses.

Photo 11 : Place commerciale à Nyan



1.8. Activités économiques

1.8.1. Agriculture

En raison de son emplacement géographique, Nyan bénéficie d'un climat pluvieux abondant qui, combiné à la fertilité de ses sols, a favorisé la croissance de cultures pérennes telles que le cacao et l'hévéa, ainsi que des cultures vivrières comme le manioc. Cependant, la production de cultures vivrières, principalement gérée par les femmes, reste très faible.

Tableau 14 : Classement par ordre d'importance des spéculations pratiquées dans le village

Cultures	Spéculations	Existence	Mode de culture	Rang
Cultures pérennes / Industrielles produites	Cacao	Oui	Culture associée aux cultures vivrières (Banane plantain ; mais ; igname)	1 ^{er}
	Café	Oui	Monoculture (culture pure)	3 ^{ème}
	Hévéa	Oui	Culture associée aux cultures vivrières (Banane plantain ; mais ; igname)	2 ^{ème}
	Palmiers à Huile	Non		NC
	Anacarde	Non		NC
	Cola	Non		NC
Cultures Vivrières produites	Banane plantain	Oui	Culture pure et/ou associée aux cultures vivrières	2 ^{ème}
	Riz	Non		NC
	Mais	Oui	Culture marginale	4 ^{ème}
	Igname	Oui	Culture marginale	3 ^{ème}
	Manioc	Oui	Culture pure	1 ^{er}
	Arachide	Non		NC
	Tarot	Non		NC
Cultures Maraichères produites	Piment	Oui	Culture marginale	1 ^{er}
	Aubergine	Oui	Culture marginale	2 ^{ème}
	Gombo	Oui	Culture marginale	3 ^{ème}
	Tomate	Oui	Culture marginale	4 ^{ème}
	Laitue	Non		NC
	Concombre	Non		NC
	Oignon	Non		NC

Source : Enquête village

Le calendrier agricole, soigneusement élaboré par les femmes du village, joue un rôle essentiel en fournissant une référence précise et détaillée des différentes saisons agricoles associées aux cultures spécifiques mentionnées. Ce calendrier constitue un outil inestimable pour les agriculteurs locaux, leur permettant de planifier leurs activités agricoles en fonction des périodes propices à chaque culture. En identifiant les moments opportuns pour semer, cultiver, récolter ou entreprendre d'autres tâches agricoles spécifiques, le calendrier agricole contribue à optimiser le rendement et la productivité des cultures, tout en favorisant une utilisation judicieuse des ressources naturelles disponibles.

Tableau 15 : Calendrier agricole du village de Nyan

ACTIVITES	ACTEURS	PERIODE											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AGRICULTURE													
– Hévéaculture	Hommes												
• La saignée													
• L'entretien													
• Fertilisation													
– Manioc	Hommes, Femmes												
• Défrichage													
• Mise en place des buttes													
• Planting													
• Entretien													
• Récolte													
– Cacao culture	Hommes												
• Entretien													
• Pulvérisation													
• Fertilisation													
• Récolte													
COMMERCIALISATION													
– Hévéas	Hommes, Femmes												
– Manioc													
– Cacao													
– Produits de pêche													
ACTIVITES SOCIO – CULTURELLES													
– La fête de la Tabaski	Tout le monde												
– La fête du Ramadan													
– Le Nouvel an													
– Le Kégbé													
– La fête de génération													
– La Pâques													
– La Noel													
– Le tournoi de Football													

Source : DGP

1.8.1.1. Systèmes de Cultures

La zone est dominée par un système de culture, qui est en partie dû à la pression foncière, il s'agit :

✓ **Système de culture associé aux cultures vivrières ou légumières**

Dans ce système de culture, le terrain est d'abord défriché et préparé avant de procéder au planting des plants de cacao, d'hévéa et de palmiers à huile. Afin d'entretenir le site, le producteur peut associer ces plantes avec des cultures vivrières telles que la banane plantain, le manioc, l'igname, le piment, etc.

En général, à partir de la troisième année, une fois que les plantes de cacao, d'hévéa ou de palmier ont grandi, les cultures vivrières et légumières sont retardées et retirées de la plantation pour laisser les plantes de cacao, d'hévéa et de palmiers à huile occuper tout le terrain.

1.8.2. Élevage

L'élevage à Nyan est foncièrement traditionnel, on y rencontre des ovins, volailles, des porcins, etc. Et la divagation des animaux est parfois la cause de nombreux conflits dans le village.

Tableau 16 : *Types élevages pratiqués (du plus pratiqué au moins pratiqué) dans le village*

Elevage	Existence	Types d'élevage	Rang	Observations
Aviculture	Oui	Traditionnel	1 ^{er}	
Ovins	Oui	Traditionnel	2 ^{ème}	
Bovins	Oui	Traditionnel	4 ^{ème}	
Porcins	Oui	Traditionnel	3 ^{ème}	
Apiculture	Non		NC	
Pisciculture	Non		NC	
Caprins	Non		NC	

Source : enquête village

1.8.3. Commerce

Le village joue un rôle économique majeur dans la sous-préfecture, en tant que centre commercial pour les villages environnants. Les habitants affirment que la présence des orpailleurs clandestins profite à certains commerçants. Cependant, il n'y a qu'une seule catégorie d'opérateurs économiques, à savoir les détaillants, car il n'y a pas de grossistes dans le village. Le marché du vendredi, qui est toujours bondé, est le principal lieu d'échange commercial.

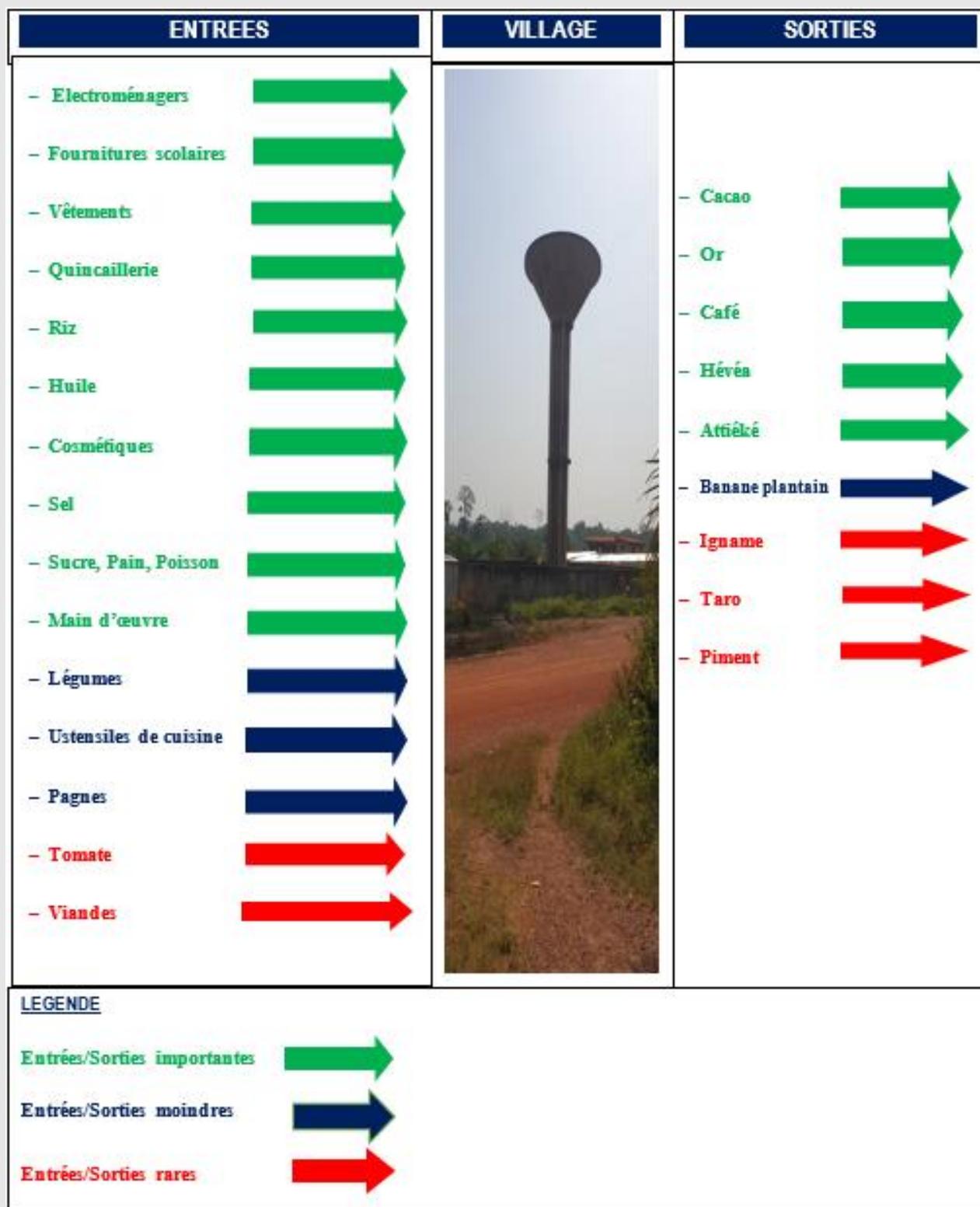
Tableau 17 : *Marchés environnants et jours d'animation*

Localités	Jours	Distances
Nyan	Vendredi	
Adzopé	Samedi	32 kms
Bassadzin	Dimanche	09 kms
Annepé	Jeudi	06 km

Source : Enquêtes villages

Le diagramme des flux physiques ci –dessous illustre bien l’intensité des différents échanges commerciaux dans le village.

Tableau 18 : Diagramme des flux physiques de Nyan



Source : DGP

1.8.4. Autres activités

Hormis l'agriculture, certains métiers informels comme la mécanique moto, la coiffure, la maçonnerie se pratiquent dans le village de Nyan.

1.9. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM)

La localité de Nyan possède de nombreux atouts et potentiels sur lesquels elle pourrait s'appuyer pour son développement. Les populations ont identifié ces atouts, contraintes, forces, faiblesses, opportunités et menaces lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) organisés en assemblée villageoise. En plus des questionnaires soumis aux communautés, des entretiens semi-structurés ont été menés avec certaines couches de la communauté pour apporter des données supplémentaires sur les atouts du village.

Tableau 19 : Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'infrastructures de bases (Écoles, Dispensaire, Marché, HVA, Électricité, etc.) ; ✓ Existence de gisements miniers ; ✓ Existence d'une mutuelle (MUDEBA) ; ✓ Existence de nombreux cours d'eau ; ✓ Existence de carrières de sables ; ✓ Existence d'antennes téléphoniques ; ✓ Production de cacao ; ✓ Production d'hévéa ; ✓ Pluviométrie abondante ; ✓ Existence d'activités culturelles (fête de génération, etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de volonté de travail de la jeunesse ; ✓ Absence de coopérative agricole de femme ; ✓ Nombreux enfants non scolarisés ; ✓ Routes impraticables ; ✓ Mobilisation difficile de la population dans le village ; ✓ Manque d'infrastructure d'accueil ; ✓ Insuffisance des infrastructures de transport ; ✓ Récurrence des vols (Banditisme) ;
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de plusieurs structures dans le village : Nitidae ; SAPH, ANADER, Conseil Café Cacao ; ✓ Présence du Conseil Régional (CR) ; ✓ Présence du projet PRM 2 ; ✓ Proximité du village de son chef – lieu de Sous-préfecture et de Département ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orpillage Clandestin ; ✓ Prostitution ; ✓ Prolifération de la drogue ; ✓ Pollution des cours d'eau ; ✓ Exploitation forestière ; ✓ Infiltration des forêts ; ✓ Instabilité des pluies ;

Source : DGP

1.10. Genre et développement communautaire

Selon l'ONU, sur 1,3 milliards de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 70% sont des femmes, elles ont été longtemps ignorées des programmes de développement ou assignées à un rôle passif de sujet vulnérable. Ce n'est que depuis les années 70 que les femmes sont associées en tant qu'actrices aux différents programmes de développement. L'objectif aujourd'hui est double : intégrer à tous les programmes d'action l'horizon commun de l'égalité des sexes (Intégration du Genre) et renforcer le pouvoir d'action des femmes dans tous les domaines de développement (« empowerment » ou « Autonomisation »), ainsi faut-il associer le genre et le développement communautaire.

Par « genre » on entend la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes ; cependant, le développement communautaire se définit comme étant "un processus où les membres de la communauté se réunissent pour prendre des mesures collectives et trouver des solutions à des problèmes communs (Source : ONU).

1.10.1. Intégration du Genre

A Nyan, les femmes ont une place importante dans la prise de décision du village et sont représentées dans toutes les instances décisionnelles, notamment le "conseil des sages" qui est l'organe de décision le plus important. Cet organe est responsable de la nomination des chefs du village.

1.10.2. Autonomisation

À Nyan, les femmes sont regroupées au sein d'une association dirigée par Mme Ahoua Chiepo Berthé, qui est ouverte à toutes les femmes du village. Bien que l'association ne soit pas formalisée, elle joue un rôle important dans la promotion de la solidarité entre les femmes. Cependant, il n'existe pas de groupements de femmes d'entraide dans le village. Malheureusement, la majorité des femmes de Nyan ne bénéficie pas du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI). En effet, elles ne connaissent pas les procédures à suivre pour y accéder. Le FAFCI est un programme de financement de microprojets destiné à aider les femmes en Côte d'Ivoire, initié en 2012 par la Première Dame Madame Dominique Ouattara.

En somme, bien que les femmes de Nyan ne bénéficient pas encore des ressources mises à leur disposition, des actions déjà entreprises par des structures étatiques et des ONG (NITIDAE) sont susceptibles de les aider à y accéder et à promouvoir leur autonomisation économique.

1.11. Données environnementales et changements climatiques

Le village de Nyan est confronté depuis longtemps à plusieurs problèmes environnementaux tels que la pénurie de terres cultivables, l'orpillage clandestin et la déforestation abusive. L'activité aurifère illégale est devenue le premier facteur de dégradation environnementale dans le village. Les riverains et les exploitants forestiers s'infiltrèrent dans les forêts et réserves naturelles, exposant ainsi les populations aux effets subis du changement climatique. Ce dernier se manifeste dans le village par une forte augmentation de la chaleur et un bouleversement des cycles culturels.

L'orpaillage clandestin nuit gravement à l'environnement en utilisant du mercure pour amalgamer l'or, ce qui a des effets néfastes sur les êtres vivants à proximité. Les poissons et les carnivores vivants dans ces zones sont contaminés, ce qui affecte la population locale qui s'en nourrit également. L'orpaillage entraîne également une déforestation massive et le développement de trafics de drogues, d'armes et de personnes, mettant en danger la population locale, affectant la qualité de l'eau, de l'air et bouleversant le paysage de la zone.

De plus, l'augmentation des températures due au changement climatique impacte négativement sur la qualité des sols qui deviennent de moins en moins fertiles. Ce qui entraîne la diminution des rendements et de la productivité des exploitations. Concernant les cultures vivrières, ce sont les cycles culturels qui se voient annulés par les effets du changement climatique.

Afin de résoudre le problème environnemental, plusieurs actions sont accordées par des structures nationales (ANADER, SAPH, Coopératives) et des ONG (Nitidae, etc.) telles que les reboisements, la réhabilitation de vieilles plantations de cacao et la formation de producteurs aux Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). Tous ces appuis techniques permettront certainement aux producteurs de revaloriser de manière simple leurs plantations, et donc d'augmenter leurs revenus agricoles.

Photo 12 : Paysage laissé après le passage des orpailleurs clandestins à Nyan



1.11.1. Diagnostic de vulnérabilités climatiques

Tableau 20 : Diagnostic de vulnérabilités climatiques

Risques identifiés	Conséquences	Impacts observés	Niveau de risque actuel	Mesures de réduction des risques en place et/ou d'ajustement	Niveau de risque futur (2050)
Accroissement de l'érosion des sols (hydrique ; éolienne ; anthropique)	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des rendements et productions à cause d'une moindre fertilité ; Montée en puissance des herbes et végétaux envahissants ; Disparition de certaines espèces végétales ; Présence marquée de concrétions ; gravillons, cuirasses et cailloux ; dans le sol ; Excavations des terres agricoles 	Les rendements sont affectés par cette érosion constatée par les agriculteurs sur les cultures de rentes	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de conservation du sol et Amendement Lutter contre l'orpaillage clandestin 	Fort
Contamination des rivières et eaux par le Mercure	<ul style="list-style-type: none"> Disparitions des certaines espèces animales ; Développement de trafics de drogues, d'armes ; Taux de mortalité élevé ; 	Les poissons, les carnivores vivants dans la zone, sont affectés par la contamination des rivières et eaux par le mercure aussi la qualité de l'eau et de l'air les sont aussi	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'orpaillage clandestin Sensibiliser à la conservation et à la gestion des ressources naturelles 	Fort
Inondation des cours d'eaux	<ul style="list-style-type: none"> Les cultures vivrières pratiquées dans les basfonds sont inondées Les champs de Cacao et d'hévéa sont inondés ; Les routes sont coupées perturbant le trafic des biens et des marchandises 	Les productions sont affectées par cette inondation constatée par les producteurs sur les cultures	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de conservation et aménagement des basfonds 	Fort
Vents fréquents et violents	<ul style="list-style-type: none"> Les bois d'hévéas sont abattus ; Toitures de maisons décoiffées Les routes coupées par des troncs d'arbres 	Baisse de la production d'hévéa. Réduit le déplacement des biens et des personnes	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pratique d'agroforesterie 	Fort
Forte chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Assèchement des jeunes plants de cacao et d'hévéa Terres arides 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des productions agricoles Pauvreté grandissante ; 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Pratique d'agroforesterie 	Fort

1.11.2. Matrice d'Adaptation selon la perception des changements climatiques

Tableau 21 : Matrice d'adaptation aux changements climatiques

Perception de l'évolution du climat par les acteurs du village	Ressources, secteurs ou groupes exposés à cette évolution	Effets de cette évolution sur la ressource, le secteur ou le groupe exposé	Mesures entreprises	Défis actuels par rapport aux efforts de lutte contre les changements climatiques	Identification des tendances futures de cette évolution (projections climatiques)	Évaluation des stratégies/mesures d'adaptation actuelle face aux conditions futures
<ul style="list-style-type: none"> • Irrégularité des pluies • Inondation • Chaleur excessive 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et maraîchage en particulier • Agriculture, le secteur du commerce, et la population toute entière • Producteur de cacao et d'hévéa 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement anormal des cultures • Perte de récoltes et des gains • Migrations • Cherté de la vie • Ralenti les activités commerciales • Conflits sociaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles • Conflits foncier relatifs à l'occupation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des Habitats (zones humides) • Agroforesterie • Dispositifs de stockage de l'eau • Délimitation des parcelles et terroirs villageois 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités techniques et d'analyse • Développement des projets et mobilisation des ressources de financement • Capacités administrative et institutionnelle pour accompagner les producteurs de maraîchers dans la mise en place de pratiques résilientes • Capacités administrative et institutionnelle pour accompagner les producteurs de cacao et d'hévéa dans la mise en place de pratiques résilientes 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la pluviométrie annuelle • Intensification des épisodes pluvieux • Augmentation continue des températures 	<p>Les mesures paraissent pertinentes ; nécessité d'envisager des ouvrages ou pratiques de protection contre l'érosion</p>

Source : Enquête village

2. DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT

Le Diagnostic Global Participatif (DGP) qui a eu lieu le 08 juillet 2022 à Nyan a permis d'identifier les besoins des populations, qui ont été classés dans neuf domaines différents : agriculture et élevage, éducation, eau et électricité, route et transport, commerce, hygiène et santé, sécurité, culture et loisirs, environnement. Chaque domaine a été examiné en détail et les difficultés rencontrées ont été notées dans des arbres à problème.

2.1. Domaine 1 : Agriculture, Élevage et Pêche

Dans le village de Nyan, l'agriculture est le secteur le plus pratiqué. Cependant, le principal problème identifié lors du Diagnostic Global Participatif (DGP) est :

- **Les revenus des producteurs agricoles sont faibles.**

Cette situation est due à plusieurs facteurs tels que :

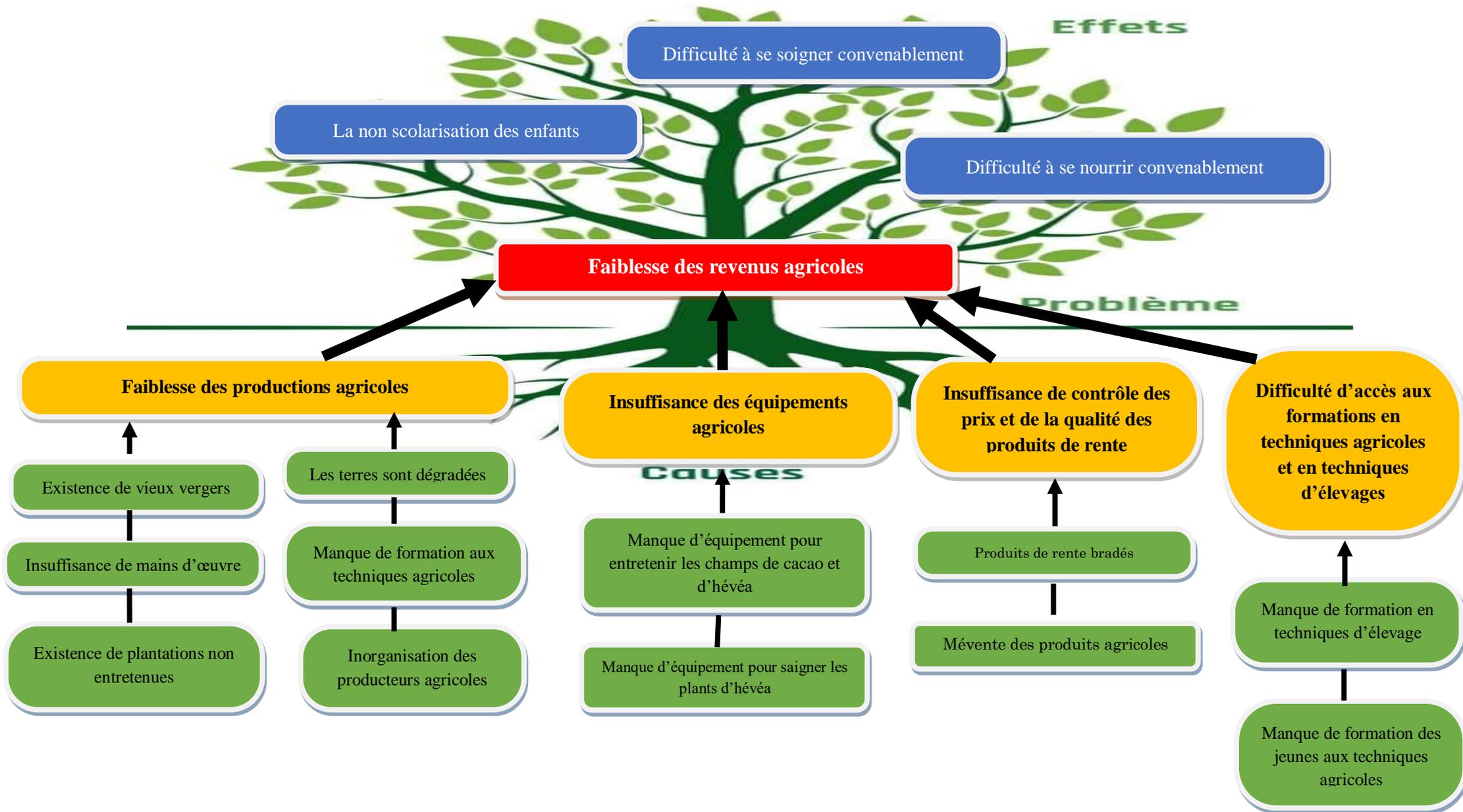
- ✓ La faiblesse des productions agricoles ;
- ✓ L'accès difficile aux formations en techniques agricoles et en techniques d'élevage ;
- ✓ L'insuffisance d'équipements agricoles ;
- ✓ L'insuffisance du contrôle des prix et de la qualité des produits de rente ;

A cause de toutes ces difficultés, les agriculteurs ont du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants et à prendre soin d'eux-mêmes.

Pour résoudre ce problème, la population a proposé plusieurs actions telles que :

- ✓ Sensibiliser les jeunes à s'intéresser à l'agriculture ;
- ✓ Former les jeunes aux techniques de l'élevage moderne ;
- ✓ Former les jeunes aux techniques agricoles ;
- ✓ Sensibiliser les producteurs à se mettre en coopérative agricole ;
- ✓ Former les responsables des coopératives et les coopérants à la gestion appropriée d'une coopérative ;
- ✓ Equiper les producteurs en matériel agricole ;
- ✓ Faire des plaidoyers auprès du conseil café cacao (CCC) afin d'augmenter le contrôle des prix et de la qualité des produits de rente ;
- ✓ Réhabiliter les vieilles plantations agricoles.

Figure 05: Arbre à problème du domaine Agriculture, élevage & pêche



2.2. Domaine 2 : Education

Le domaine de l'éducation dans le village est confronté à de nombreuses difficultés, et le Diagnostic Global Participatif (DGP) a permis de mettre en lumière un problème central, à savoir :

- **Le système éducatif local est dysfonctionnel.**

Les racines de ce problème sont :

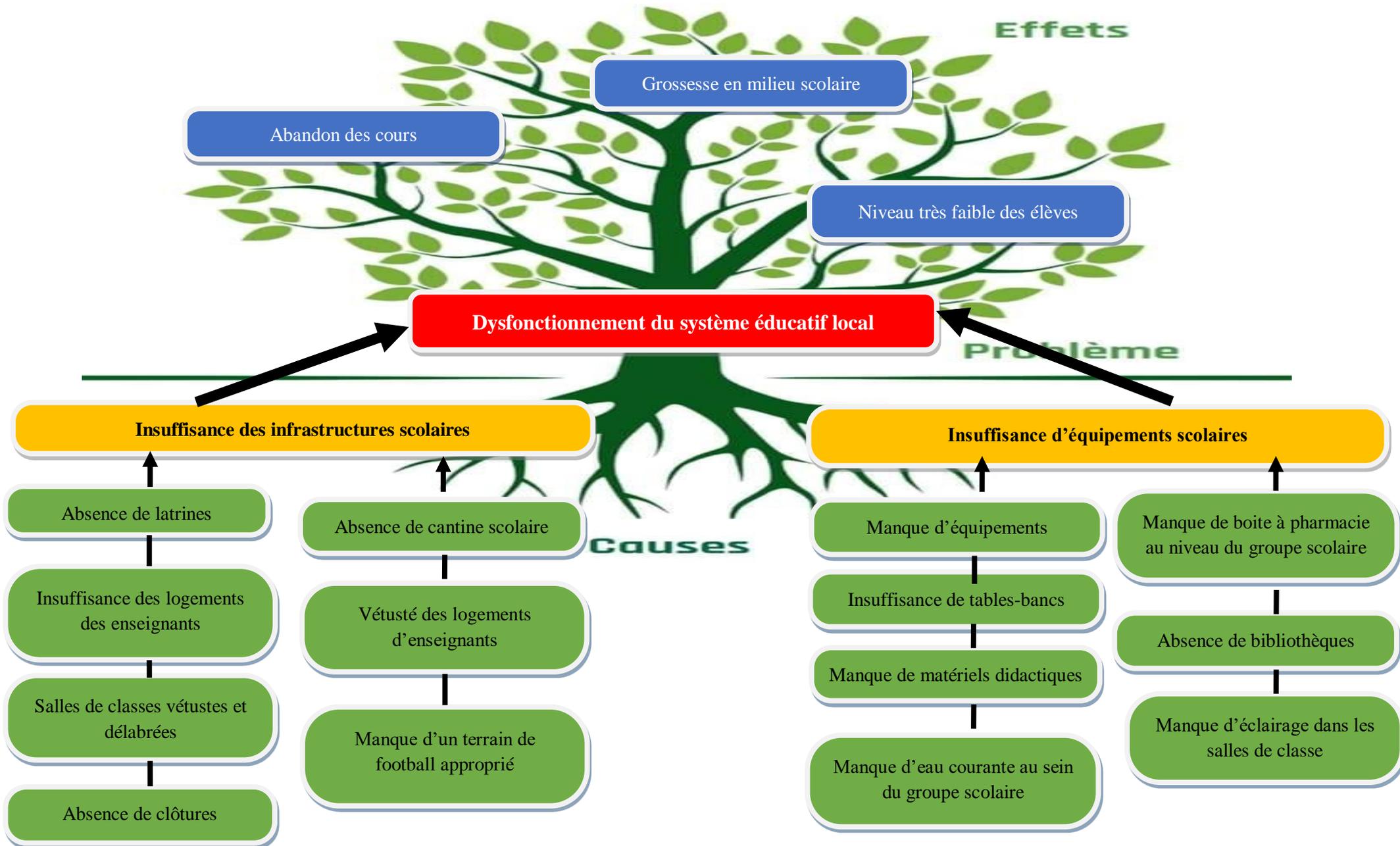
- ✓ L'insuffisance d'infrastructures scolaires ;
- ✓ L'insuffisance d'équipements scolaires ;

En effet, ces difficultés entraînent l'abandon scolaire, des cas de grossesse et un faible niveau des apprenants

Pour remédier à cette situation, la population a proposé plusieurs actions telles :

- ✓ Raccorder le groupe scolaire au réseau de l'eau courante ;
- ✓ Construire une bibliothèque scolaire ;
- ✓ Achever les latrines du groupe scolaire ;
- ✓ Réhabiliter le groupe scolaire ;
- ✓ Réhabiliter les logements des enseignants ;
- ✓ Construire une clôture autour du groupe scolaire ;
- ✓ Construire une cantine ;
- ✓ Doter le groupe scolaire de matériel didactique ;
- ✓ Equiper l'école en matériel bureautique pour les enseignants ;
- ✓ Equiper le groupe scolaire en tables-bancs .

Figure 06 : Arbre à problème de l'éducation



2.3. Domaine 3 : Eau & Électricité

Les populations ont soulevé un problème majeur concernant l'accès à l'eau potable et à l'électricité:

- **L'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité est difficile.**

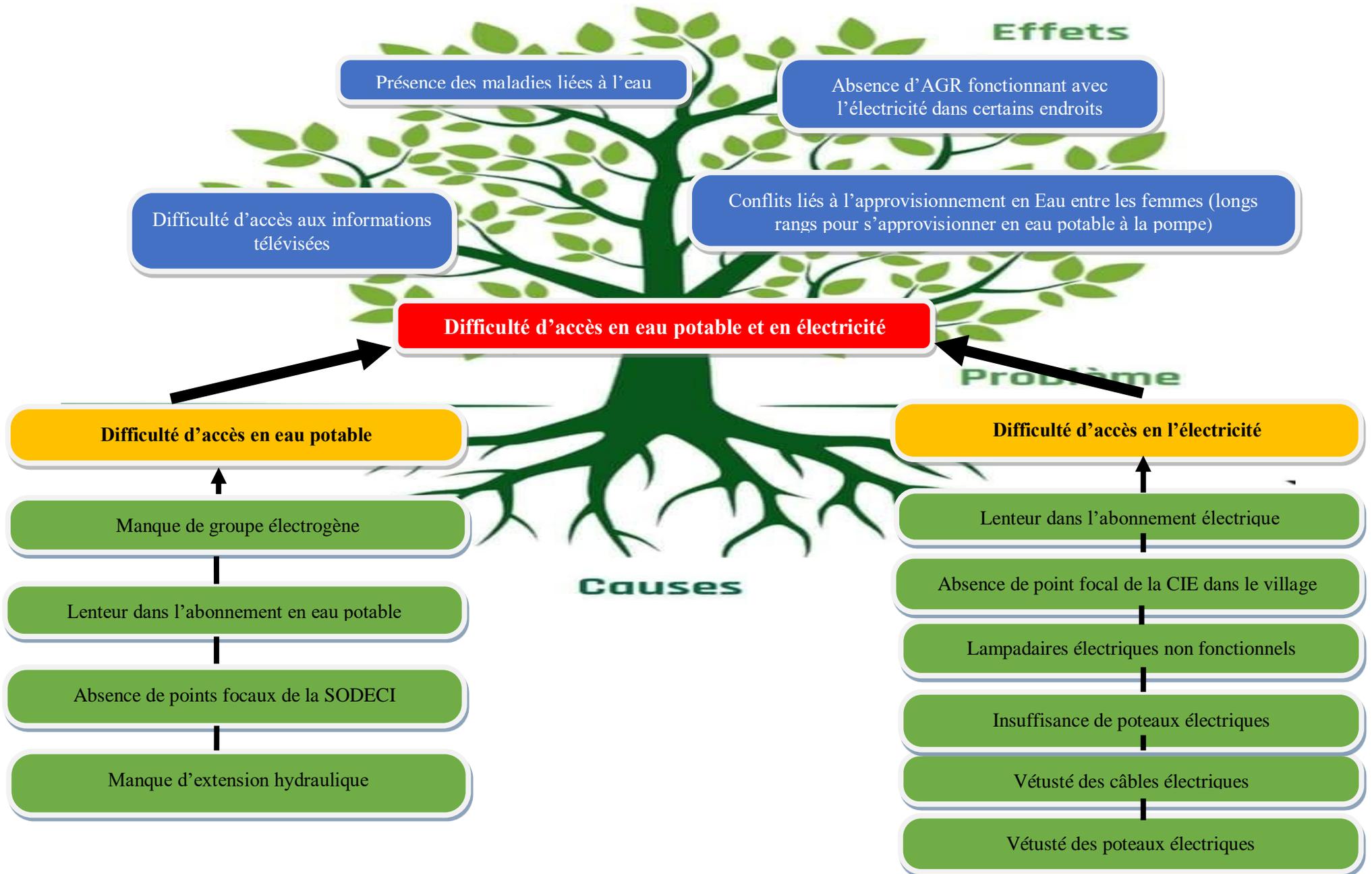
En effet, les quartiers ne sont pas correctement approvisionnés en eau potable et la procédure d'abonnement au réseau d'adduction en eau potable est lente. De plus, il n'y a pas de point focal de la SODECI dans le village pour faciliter les paiements et la procédure d'abonnement. Les coupures d'électricité sont récurrentes et le nombre de poteaux électriques est insuffisant.

En raison de toutes ces difficultés, certaines activités génératrices de Revenus (AGR) ne peuvent pas se réaliser en raison du manque d'électricité dans certains quartiers du village et on a aussi la présence de plusieurs maladies hydriques (choléra, diarrhée, dysenterie, hépatite A, fièvre typhoïde).

Les populations ont suggéré des actions à mener afin de résoudre le problème, il s'agit :

- ✓ Faire des plaidoyers auprès de la CIE et la SODECI afin d'installer des points focaux dans le village pour faciliter les paiements de factures et résoudre certaines difficultés liées aux réseaux hydrauliques et électriques ;
- ✓ Faire des plaidoyers auprès de la SODECI afin de faciliter l'obtention des compteurs d'eau ;
- ✓ Installer un groupe électrogène au forage ;
- ✓ Réhabiliter les poteaux électriques ;
- ✓ Faire des plaidoyers auprès de CI-Energie afin de faire une extension électriques .

Figure 07 : Arbre à problème de l'eau et l'électricité



2.4. Domaine 4 : Santé & Hygiène

Les populations de Nyan ont identifié un problème central dans le secteur de l'hygiène et de la santé lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) :

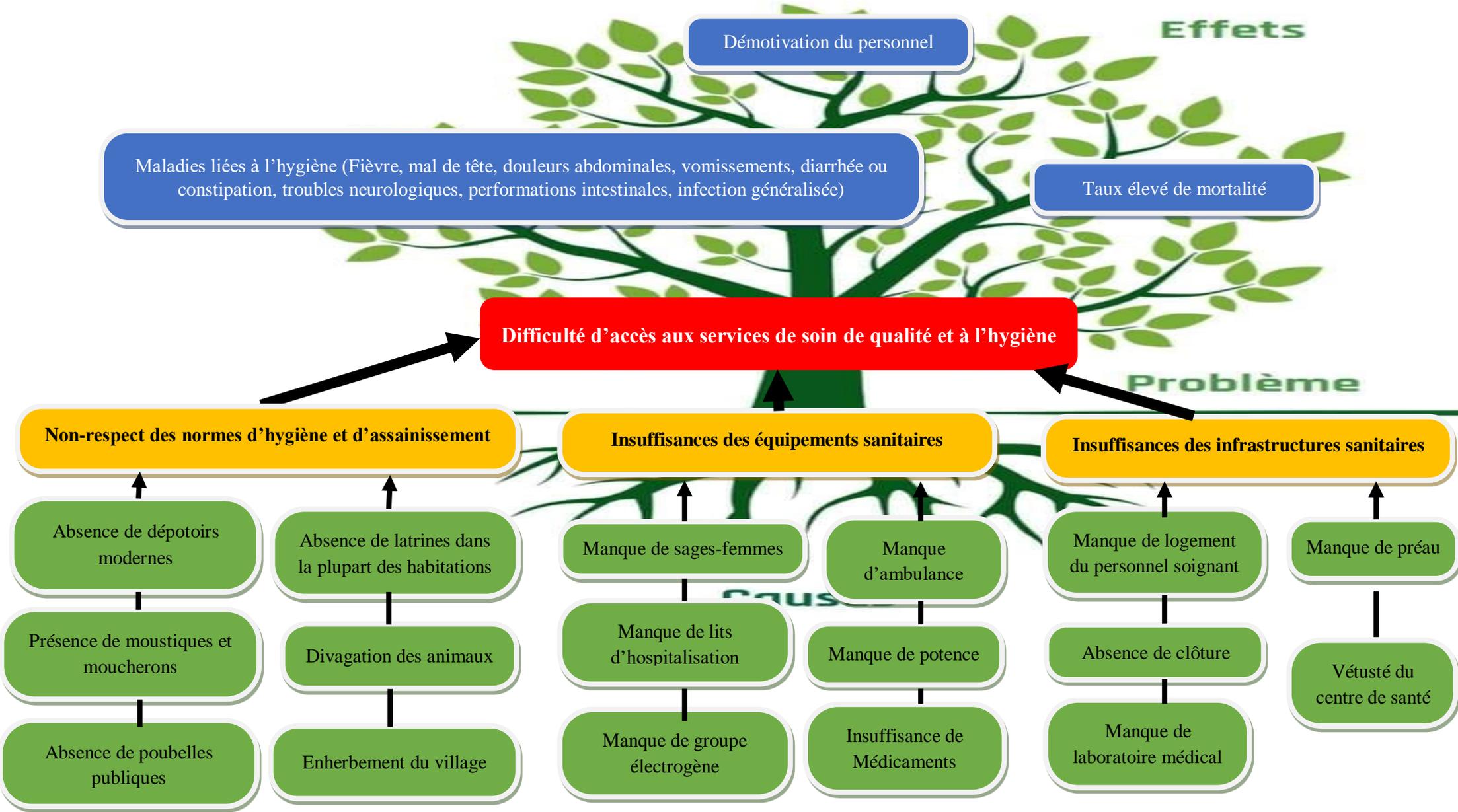
- **l'accès aux services de soin de qualité et à l'hygiène est difficile.**

En effet, Les normes en matière d'hygiène et d'assainissement ne sont pas respectées, car les ordures ménagères sont déversées à l'air libre, les moustiques pullulent, les animaux divaguent, la plupart des habitations n'ont pas de latrines et le village est enherbé. De plus, les équipements sanitaires sont insuffisants, car le centre de santé ne dispose pas d'ambulance pour l'évacuation des malades, ni de lits d'hospitalisation ou de laboratoire médical. Le personnel soignant est également en nombre insuffisant, le centre de santé ne dispose pas de clôture et les logements du personnel soignant sont inachevés. Les conséquences sont graves, notamment un taux élevé de mortalité, des maladies liées à l'hygiène et une démotivation du personnel soignant.

Cependant, les populations ont proposé quelques actions à mener afin de remédier à ce problème, ce sont entre autres :

- ✓ Construire une clôture au sein du centre de santé ;
- ✓ Doter le centre de santé d'un groupe électrogène ;
- ✓ Doter le centre de santé en potence ;
- ✓ Construire des fosses à brûlage et à placenta ;
- ✓ Doter le village en matériels d'assainissement ;
- ✓ Créer des dépotoirs publics ;
- ✓ Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques d'hygiène ;
- ✓ Construire six (06) latrines publiques ;
- ✓ Plaidoyers auprès des pharmacies privées afin d'installer un dépôt de pharmacie dans le village ;
- ✓ Doter le centre de santé d'une ambulance ;
- ✓ Doter le village en poubelle .

Figure 08 : Arbre à problème de Santé et Hygiène



2.5. Domaine 5 : Routes et transports

Les résultats des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) effectués dans le secteur des routes et transports ont permis de mettre en évidence un problème majeur à Nyan :

- **Le déplacement des biens et des personnes est difficile.**

En effet, les voies d'accès au village de Nyan sont impraticables, les ouvrages de franchissement sont insuffisants et les existants sont en très mauvais état.

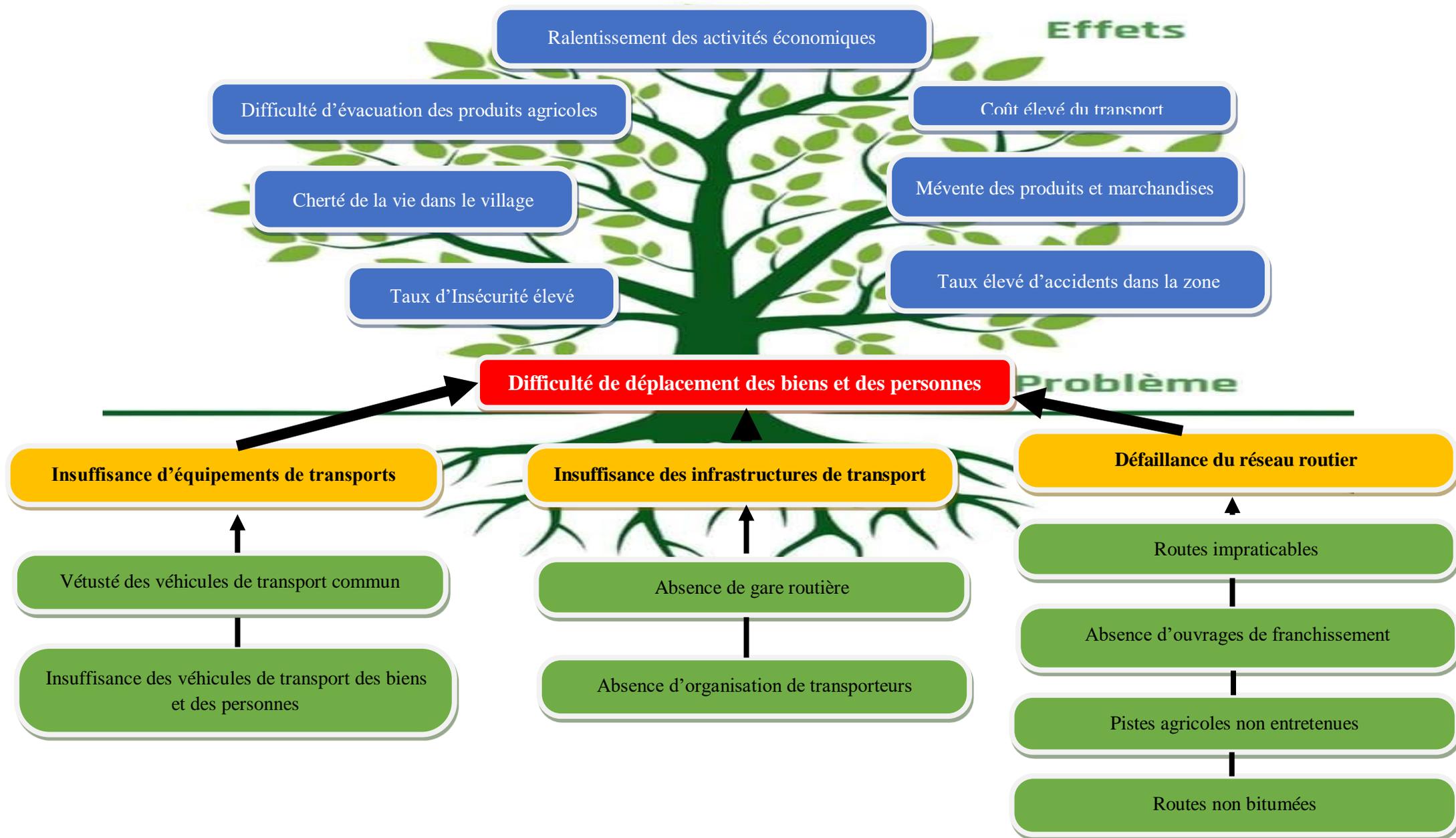
Sans compter, l'insuffisance des véhicules de transport des biens et des personnes, la vétusté des véhicules de transport communs existants qui parfois provoquent des accidents, l'absence de gare routière et il faut ajouter que les pistes agricoles ne sont pas entretenues.

Toutes ces difficultés ont pour effet de nombreux accidents dans la zone, elles rendent difficile l'évacuation des produits agricoles, ralentissent les activités économiques et rendent la vie chère dans le village.

Afin de remédier à ce problème, les populations ont énuméré un certain nombre d'action à mener, il s'agit notamment de :

- ✓ Faire des plaidoyers auprès du conseil régional pour un reprofilage lourd des routes et pistes du village ;
- ✓ Construire des dalots.

Figure 09 : Arbre à problème de Routes et Transports



1.6. Domaine 6 : Commerce

Au cours des Diagnostics Globaux Participatifs, les habitants ont identifié un problème majeur dans le domaine commercial :

- **les échanges commerciaux sont peu développés.**

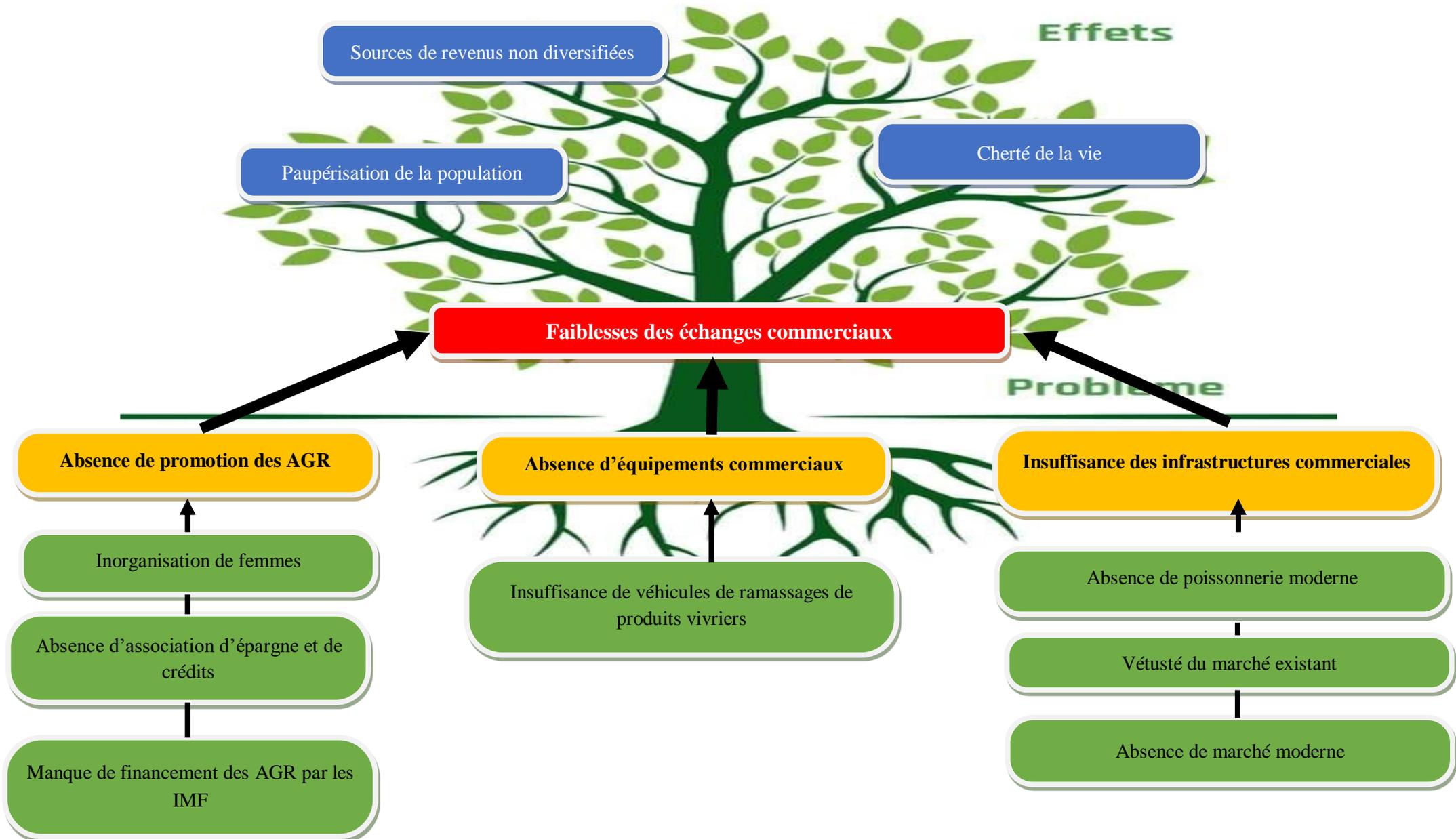
En effet, le village ne dispose pas d'un marché moderne, et celui qui existe est vétuste et mal approvisionné en denrées alimentaires. De plus, les commerçants ne sont pas organisés et n'ont pas accès à des prêts pour développer leurs activités. Le village manque également d'infrastructures commerciales. En outre, l'état déplorable des routes rend difficile l'approvisionnement du marché en denrées alimentaires et l'évacuation des produits vivriers.

Ces difficultés ont des conséquences sur la qualité de vie, la diversification des revenus et l'exode rural.

Cependant, les habitants ont proposé des mesures pour le résoudre, il s'agit notamment de :

- ✓ Construire un marché moderne
- ✓ Doter le marché d'une poissonnerie moderne ;
- ✓ Organiser les commerçants en association ;
- ✓ Faire des plaidoyers auprès des institutions de microfinance (IMF) afin d'octroyer des prêts aux commerçants pour développer leurs AGR.

Figure 10 : Arbre à problème du domaine Commerce



1.7. Domaine 7 : Sécurité

Lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) portant sur la sécurité, les populations ont mis en évidence un problème central :

- **Le niveau de sécurité des biens et des personnes est faible.**

Ce problème est dû à une cause immédiate, à savoir l'afflux massif de personnes étrangères suite à la découverte de gisements d'or dans le village, ainsi qu'à une cause sous-jacente, l'orpaillage clandestin.

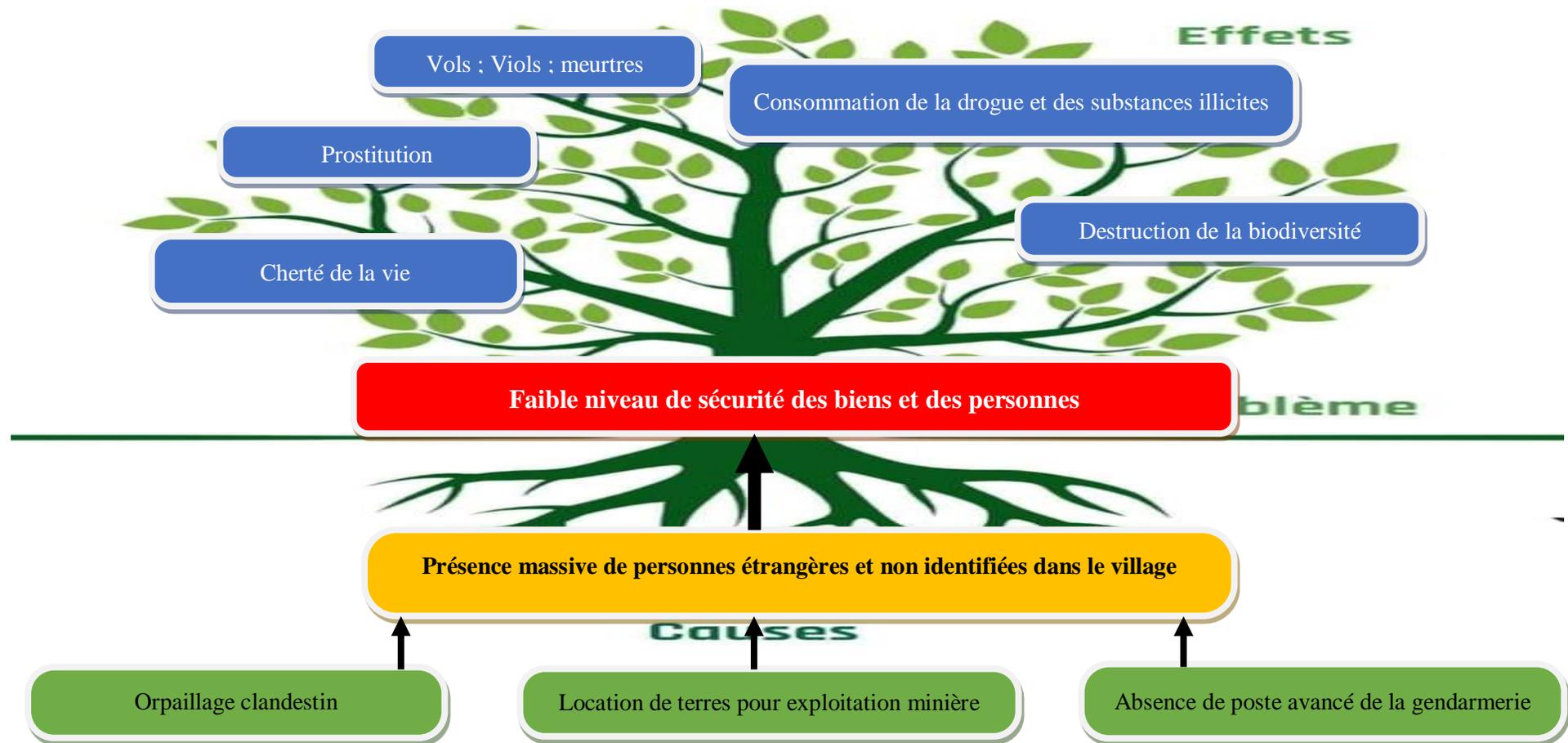
En effet, la forte migration de personnes étrangères dans le village coïncide avec une exploitation illicite de l'or, soutenue par la complicité de certains autochtones qui louent leurs parcelles aux orpailleurs.

Ces actions ont causé des problèmes de sécurité tels que la prostitution, la consommation de drogues, les vols, les crimes de tout genre, les meurtres et le non-respect des autorités coutumières et des anciens.

Afin de résoudre ce problème de sécurité, les populations ont proposé quelques actions à mener, il s'agit de :

- ✓ Lutter efficacement contre l'orpaillage clandestin ;
- ✓ Faire des plaidoyers auprès des autorités compétentes afin d'installer un poste avancé de la gendarmerie dans le village ;
- ✓ Sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin ;

Figure 11 : Arbre à problème du domaine Sécurité



1.8. Domaine 8 : Culture ; Loisirs & Sport

Les habitants ont identifié un problème central dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport :

- **L'accès aux infrastructures et activités de loisirs et de sports pour l'épanouissement des jeunes est difficile.**

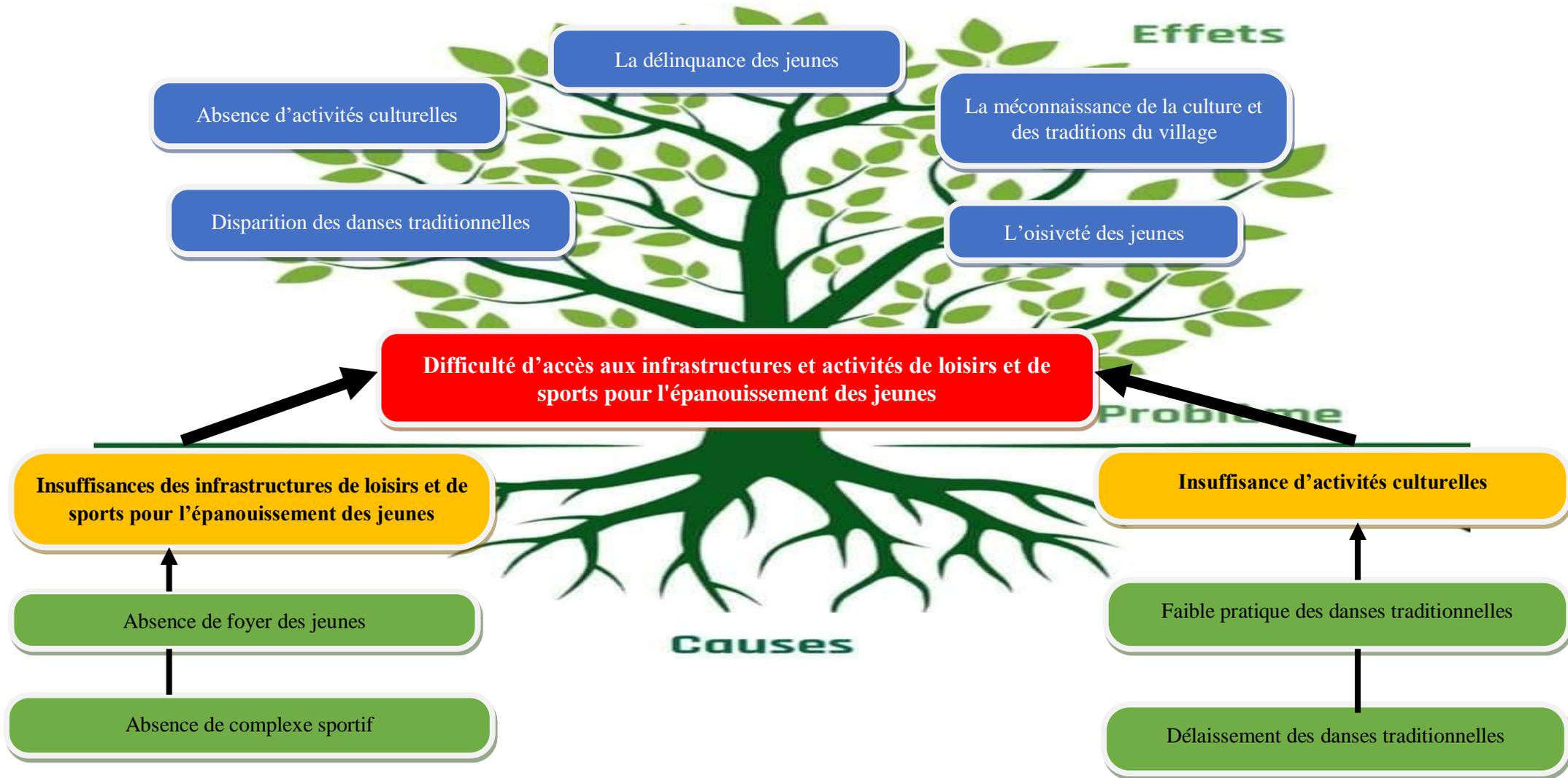
En effet, le village ne dispose pas de foyer pour les jeunes et de complexe sportif pour leur permettre de s'épanouir. De plus, la pratique des danses traditionnelles est peu fréquente voire inexistante.

Ces difficultés ont pour conséquence la disparition des danses traditionnelles, l'inactivité des jeunes du village, l'ignorance de la culture et des traditions locales, la délinquance et la consommation de substances illicites chez les jeunes.

Pour résoudre ce problème, les habitants ont proposé quelques actions à entreprendre, notamment :

- ✓ Construire un foyer des jeunes ;
- ✓ Achever le complexe sportif ;
- ✓ Sensibiliser les communautés aux danses traditionnelles, aux cultures et traditions du village.

Figure 12 : Arbre à problème du domaine Culture et loisirs



2.9. Domaine 9 : Environnement

Les populations ont identifié un problème central dans le secteur environnemental :

- **La gestion durable des ressources naturelles (Réserves, Forêts, Cours d'eau, Terres, etc.) est difficile.**

Ce problème est causé par la destruction des forêts et plantations agricoles par les exploitants forestiers, aussi par l'infiltration des populations dans les forêts classées et la pratique de l'orpaillage clandestin.

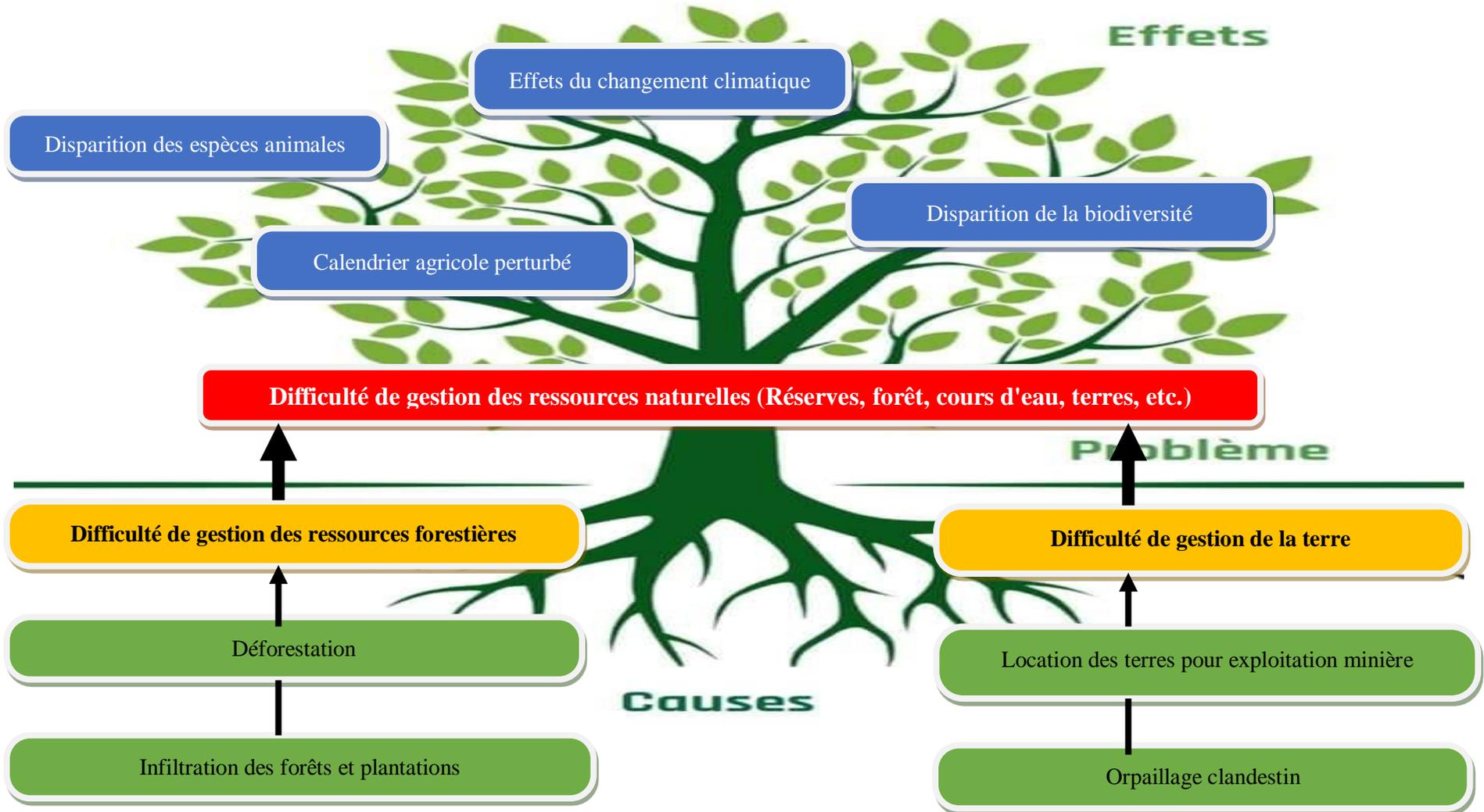
Au niveau structurel, l'absence de structures étatiques en charge de la gestion des ressources naturelles dans le village en est une cause.

Ces difficultés engendrent la disparition des espèces animales, la perte de la biodiversité ; et exposent les populations aux effets néfastes du changement climatique.

Pour remédier à cela, les populations proposent de :

- ✓ Sensibiliser les populations sur le nouveau code forestier en vigueur ;
- ✓ Lutter contre l'orpaillage clandestin ;
- ✓ Interpeller les opérateurs miniers au respect de l'environnement ;
- ✓ Reboiser 100 ha de forêt.

Figure 13 : Arbre à problème de l'Environnement



3. TROISIEME PARTIE : VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUE

3.1. Vision et orientations stratégiques de la Côte d'Ivoire

La vision se définit comme étant un ensemble formé par la description du futur, la raison d'être et les valeurs d'une organisation. Elle n'est pas une simple ambition, elle doit contenir la véritable raison d'être de l'organisation pour le long terme, elle doit être exprimée de manière claire, synthétique et interpellante pour être appropriable et mobilisatrice.

La vision de la Côte d'Ivoire, déclinée dans l'étude prospective « *Côte d'Ivoire 2040* », s'énonce comme suit :

« La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ».

Cette vision repose sur 04 piliers :

- ✓ la Côte d'Ivoire, puissance industrielle ;
- ✓ la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ;
- ✓ la Côte d'Ivoire, une nation démocratique ;
- ✓ la Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde ;

La réalisation de cette vision a été traduite par le résultat global du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 qui se décline en six (06) orientations stratégiques :

1. l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes;
2. le développement du capital humain et promotion de l'emploi;
3. le développement du secteur privé et de l'investissement ;
4. le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
5. le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
6. le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

3.2. Vision de la région de la Mé

La vision de la région de la Mé, région à laquelle appartient le village de Nyan est :

« La Mé, un pôle économique prospère, solidaire et un modèle de développement local durable, et inclusif ».

Pour atteindre cette vision (2022-2026), cinq (05) principaux axes ou orientations stratégiques ont été identifiés par les acteurs de développement de la région, il s'agit :

1. Développement de l'économie locale ;
2. Développement du capital humain et promotion de l'emploi ;
3. Développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement ;
4. Renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale ;
5. Renforcement de la gouvernance et modernisation de l'administration.

3.3. Vision du village de Nyan

La vision adoptée par les acteurs de développement de Nyan est la suivante :

« Nyan, chef-lieu de Sous-préfecture, très accessible à tous avec une population dynamique vivant dans un climat de paix et d'entente fraternelle, est doté d'infrastructures industrielle et minière, et profite de toutes ses potentialités minières et agricoles pour un développement durable à l'horizon 2032 ».

A travers cette vision, la population de Nyan, ambitionne de transformer leur village en chef-lieu de Sous-préfecture tout en renforçant les liens de fraternité entre ses habitants pour instaurer un climat de paix et d'entente. Elle souhaite également tirer profit des ressources minières et agricoles abondantes de la localité.

Photo 13 : Atelier de formulation de la vision et la validation préliminaire du rapport DGP



3.4. Les Orientations stratégiques du village de Nyan

Les orientations stratégiques de développement de la localité de Nyan sont définies à partir de la synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Ainsi, les participants à l'atelier de planification se sont donnés les quatre (04) axes stratégiques suivants :

- 1- Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale par le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'administration ;
- 2- Réduire la pauvreté par le développement de l'économie locale, le développement du capital humain, et la promotion de l'emploi ;
- 3- Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base par le développement des infrastructures locales et le renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale ;
- 4- Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.) par la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ;

3.5. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les objectifs spécifiques de la localité de Nyan et les résultats attendus ont été formulés à partir des axes stratégiques retenus. Ainsi, pour chaque stratégie, des objectifs spécifiques, des résultats attendus ainsi que des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) ont été formulés conformément aux Orientations Stratégiques nationales, régionales, et internationales (PND, PSD, ODD) comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Cadre de cohérence PDL – Orientations stratégiques nationales de développement – Objectifs de Développement Durable (ODD)²

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale	OS 1 : Renforcer la sécurité des biens et des personnes	<p>Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale ;</p> <p>Axe 5 : renforcement de la gouvernance et modernisation de l'administration</p>	Axe Stratégique 6 : le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

² Les Objectifs de Développement Durable (ODD) en Annexe 3

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
ECONOMIE	Réduire la pauvreté	OS 1: Améliorer les revenus des producteurs	Axe 1 : développement de l'économie locale	<p>Axe stratégique 1 : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes.</p> <p>Axe stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement.</p>	<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p>
		OS 2 : Améliorer les échanges commerciaux dans le village	Axe 1 : développement de l'économie locale	Axe Stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement;	<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>
		OS 3: Faciliter le déplacement des biens et des personnes	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe Stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement;	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
COMMUNAUTE	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	OS 1 : Rendre fonctionnel le système éducatif local	Axe 2 : développement du capital humain et promotion de l'emploi	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale .	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
		OS 2 : Faciliter l'accès à l'eau potable et à l'électricité	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
		OS 3 : Faciliter l'accès aux services de soin de qualité et à l'hygiène	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
COMMUNAUTE	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	OS 4 : Faciliter l'accès aux infrastructures et activités de loisirs, de sports pour l'épanouissement des jeunes	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale	Axe stratégique 1 : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
ENVIRONNEMENT	Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)	OS 1 : Faciliter la gestion durable des ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe stratégique 5 : le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique	ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

4. QUATRIEME PARTIE : PROGRAMMATION

4.1. Cadre logique et planification par programme

Le cadre logique est un outil de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), il nous aidera à répondre aux questions suivantes :

- ✓ Quel est le but du Programme/projet et quels sont les résultats attendus ?
- ✓ Quelles activités devraient être menées pour atteindre ces résultats ? Est-ce que ces résultats concourent réellement aux objectifs ?
- ✓ Quels risques pourraient affecter l'atteinte des objectifs et le déroulé du Programme/projet comme anticipé ?
- ✓ Comment seront mesurées l'évolution des activités et l'atteinte des objectifs ?
- ✓ Comment et sous quelle forme seront obtenues ces données ?
- ✓ Sur quelle période réaliser les programmes/projets ?

Le cadre logique synthétise donc sous forme de tableau toutes les informations clés d'un Programme/projet : objectifs, résultats, activités, hypothèses/risques, programmation, ressources.

Dans ce PDL, nous verrons successivement les cadres logiques des quatre (04) programmes³ identifiés lors des ateliers de planification, il s'agit notamment de :

- la Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale (Programme 1) ;
- la réduction de la pauvreté dans le village (Programme 2) ;
- l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité (Programme 3) ;
- la préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc.) (Programme 4).

³ *Un programme est un ensemble de projets, dépendants les uns des autres, et qui contribuent à atteindre un même objectif*

4.1.1. **Programme 1** : Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale

Tableau 23 : Cadre logique du programme 1

Objectif Global 1 (OG 1) : Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale																	
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Renforcer la sécurité des biens et des personnes						Chronogramme										Budget (Frs CFA)	
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10		
R 1.1 : l'immigration massive est contrôlée, les personnes étrangères au village sont identifiées	Lutter efficacement contre l'orpaillage clandestin	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Gendarmerie ; Sous-préfecture	Nombre d'orpaillers clandestin arrêté / Nombre de motopompes saisies	PV d'arrestation	Involonté du CDL et des autorités compétentes												
	Faire des plaidoyers auprès des autorités compétentes afin d'installer un poste avancé de la gendarmerie dans le village	Chefferie ; CDL ; Mutuelle ; Jeunesse	Nombre de session de rencontre avec les autorités compétentes	PV de rencontre	Involonté du CDL												100 000
	Sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin ;	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; gouvernement ;	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de sensibilisation	Rapport d'activité / Liste de présence	Involonté du CDL												

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.2. Programme 2 : Réduction de la pauvreté dans le village

Tableau 24 : Cadre logique du programme 2

Objectif Global 2 (OG 2) : Réduire le taux de pauvreté dans le village d'ici l'horizon 2032																	
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Améliorer les revenus des producteurs						Chronogramme										Budget (Frs CFA)	
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10		
R 1.1 : Les productions agricoles sont améliorées	Réhabiliter les vieilles plantations	CDL ; Coopératives ; Producteurs ;	Superficie de plantations réhabilitées (ha)/ Nombre de producteur touché	Rapport d'activité/Liste de présence	Indisponibilité de fonds												30 000 000
	Sensibiliser les jeunes à s'intéresser à l'agriculture	CDL ; Coopératives ; Chefferies ; Jeunes ; AEJ ;	Nombre de jeune sensibilisé	Rapport d'activité / Liste de présence	Involonté du CDL/Involonté des												

Plan de Développement Local de Nyan 2022 – 2032

R.1.1 : Les productions agricoles sont améliorées	Former les responsables des coopératives et les coopérateurs à la gestion appropriée d'une coopérative	CDL ; Coopératives ; Producteurs ; Chefferie	Nombre de producteurs formés/ Nombre d'administrateur formé	Rapport de formation/ Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté des producteurs													900 000
	Sensibiliser les producteurs à se mettre en coopérative agricole	CDL ; Coopératives ; Producteurs ;	Nombre de producteur sensibilisé	Rapport de sensibilisation/Liste de présence	Involonté du CDL													
R.1.2 : les équipements agricoles sont suffisants et modernes	Equiper les producteurs en matériel agricole modernes	CDL ; CCC ; Mutuelles ; Producteurs ; Coopératives	Montant d'équipement distribué / Nombre de producteur touché	PV de réception/Liste des bénéficiaires	Indisponibilité de fonds													1 000 000
R.1.3 : Le contrôle des prix et qualité des produits de rente est suffisant	Faire des plaidoyers auprès du conseil café cacao (CCC) afin d'augmenter le contrôle des prix et de la qualité des produits de rente	CDL ; Chefferie ; producteurs	Nombre de session de rencontre avec le CCC	PV de rencontre	Involonté du CDL													50 000
R.1.4 : L'accès aux formations en techniques agricoles et en techniques d'élevage est facilité	Former les jeunes aux techniques de l'élevage moderne	CDL ; ONG; AEJ ; Coopératives ; Producteurs ; mutuelle	Nombre de jeune formé	Rapport de formation/ Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté des jeunes													200 000
	Former les jeunes aux techniques agricoles	CDL ; ANADER ; AEJ ; éleveurs	Nombre de jeune formé	Rapport de formation/ Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté de jeune													200 000

Plan de Développement Local de Nyan 2022 – 2032

Objectif Spécifique 2 (OS 2) : Améliorer les échanges commerciaux dans le village						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget
R 2.1 : Les infrastructures commerciales sont suffisantes et modernes	Construire un marché moderne	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ;	Nombre de marché construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											35 000 000
	Construire une poissonnerie moderne	CDL ; Chefferie ; Mutuelle	Nombre de poissonnerie	PV de réception	Indisponibilité de fonds											10 000 000
R.2.2 : Les AGR sont promues, les femmes sont financièrement autonomes	Organiser les commerçants en association	CDL ; Chefferie ; ONG ; IMF	Nombre d'association créée et formalisé	Récépissé de formalisation	Indisponibilité de fonds / Involonté du CDL											50 000
	Faire des plaidoyers auprès des IMF afin d'octroyer des prêts aux commerçants pour développer leurs AGR	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; IMF ; ONG	Montant accordé aux commerçants pour développer leurs AGR	PV de réception	Indisponibilité financière											100 000
Objectifs Spécifiques 3 (OS 3) : Faciliter le déplacement des biens et des personnes						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget
R 3.1 : le réseau routier est accessible, les routes sont praticables	Faire des plaidoyers auprès du conseil régional pour un reprofilage lourd des routes et pistes du village	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR	Nombre de session de rencontre	PV de rencontre	Involonté du CDL											
	Construire quinze (15) dalots sur les routes menant à Nyan	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; population	Nombre de dalot construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											30 000 000

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.3. Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité

Tableau 25 : Cadre logique du programme 3

Objectif Global 3 (OG 3) : Renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité

Objectif Spécifique 1 (OS 1): Rendre fonctionnel le système éducatif local						Chronogramme										Budget (Frs CFA)	
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10		
R 1.1 : les infrastructures scolaires sont suffisantes et modernes	Achever la construction des latrines du groupe scolaire	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; Communauté ; COGES école ; CR ; IEP	Nombre de latrine construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds												2 000 000
	Réhabiliter les logements des enseignants	CDL ; Mutuelle ; chefferie ; ONG ; Communauté ; CR ; COGES	Nombre de logement construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds												30 000 000
	Réhabiliter le groupe scolaire	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; Communauté ; CR ; COGES	Nombre de bâtiment du groupe scolaire réhabilité	PV de réception	Indisponibilité de fonds												25 000 000
	Construire une clôture autour du groupe scolaire	CDL ; Mutuelle ; chefferie ; COGES ; ONG ; Communauté	Nombre de clôture construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds												6 000 000

R 1.1 : les infrastructures scolaires sont suffisantes et modernes	Construire une cantine	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; COGES ; Communauté ; IEP	Nombre de cantine construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds														5 000 000
	Faire des plaidoyers pour la réhabiliter le groupe scolaire	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; COGES ; Communauté ; IEP	Nombre de bâtiment réhabilité	PV de réception	Indisponibilité de fonds														
R 1.2 : Les équipements scolaires sont suffisants et modernes	Doter le groupe scolaire de matériel didactique	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; COGES ; Communauté ; CR ; IEP	Montant de matériel didactique offert / Nombre d'élève touché	PV de réception	Indisponibilité de fonds														15 000 000
	Equiper l'école en matériel bureautique pour les enseignants	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; ONG	Montant du matériel bureautique offert	PV de réception	Indisponibilité de fonds														5 000 000
	Equiper le groupe scolaire en deux-cent (200) tables-bancs	CDL ; Mutuelle ; ONG ; Chefferie ; CR	Nombre de tables-bancs	PV de réception	Indisponibilité de fonds														3 000 000
	Doter le groupe scolaire d'une bibliothèque	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR ; ONG	Nombre de bibliothèque construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds														12 000 000

R 1.2 : Les équipements scolaires sont suffisants et modernes	Raccorder le groupe scolaire au réseau de l'eau courante	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR ; ONG ; COGES	Montant déboursé pour connecter le groupe scolaire au réseau hydraulique	PV de réception	Indisponibilité de fonds													50 000
	Objectif Spécifique 2 (OS 2) : faciliter l'accès en eau potable et en électricité						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget (Frs CFA)	
R 2.1 : l'accès à l'eau potable est facilité, tous les habitants ont accès à l'eau potable	Faire des plaidoyers auprès de la SODECI afin de faciliter l'obtention des compteurs d'eau	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; SODECI	Nombre de session de rencontre	PV de rencontre	Involonté du CDL													
	Installer un groupe électrogène au pied du château	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de groupe électrogène	PV de réception	Indisponibilité de fonds													2 500 000
	Faire des plaidoyers auprès de la SODECI afin d'installer des points focaux dans le village pour faciliter les paiements de factures et résoudre certaines difficultés liées au réseau hydraulique	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; SODECI	Nombre de session de rencontre	PV de rencontre	Involonté du CDL													

R 2.2 : l'accès à l'électricité est facilité, tous les habitants ont accès à l'électricité	Réhabiliter les poteaux électriques	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CIE	Nombre de poteaux électriques réhabilité	PV de réception	Indisponibilité de fonds												5 000 000
	Faire des plaidoyers auprès de CI-Energie afin de faire une extension électrique	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; CI-Energie ; CR	Superficie reliée au réseau électrique	Rapport d'activité	Indisponibilité de fonds												50 000 000
	Faire des plaidoyers auprès de la CIE afin d'installer des points focaux dans le village pour faciliter les paiements de factures et résoudre certaines difficultés liées au réseau électrique	CDL ; Mutuelle ; Communauté ; Chefferie ; CIE	Nombre de session de rencontre	PV de rencontre	Involonté du CDL												
Objectifs Spécifiques 3 (OS 3) : faciliter l'accès aux services de soin de qualité et à l'hygiène						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget	
R 3.1 : les infrastructures sanitaires sont modernes et suffisantes	Construire une clôture au sein du centre de santé	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de clôture construite	PV de réception	Indisponibilité financière												30 000.000
	Construire des fosses à brulage et à placenta	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de fosse construite	PV de réception	Indisponibilité financière												200 000
R.3.2 : les équipements sanitaires sont suffisants et modernes	Doter le centre de santé d'un groupe électrogène	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de groupe électrogène	PV de réception	Indisponibilité de fonds												2 500 000
	Doter le centre de santé en potence	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de potence	PV de réception	Indisponibilité de fonds												100 000

R.3.2 : les équipements sanitaires sont suffisants et modernes	Plaidoyers auprès des pharmacies privées afin d'installer un dépôt de pharmacie dans le village	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population ; Partenaires	Nombre rencontre	Rapport de rencontre	Involonté du CDL													
	Doter le centre de santé d'une ambulance	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre d'ambulance	PV de réception	Indisponibilité de fonds													50 000 000
R.3.3 : les normes d'hygiène et d'assainissement sont respectés et vulgarisés dans le village	Construire six (06) latrines publiques	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Nombre de latrine construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds													12 000 000
	Doter le village en matériels d'assainissement (Tricycle)	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; population	Montant de matériel acheté	PV de réception	Indisponibilité de fonds													3 000 000
	Créer des dépotoirs publics	CDL, Mutuelle, Chefferie ; ONG ;	Nombre de dépotoir construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds													
	Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques d'hygiène	CDL ; Mutuelle, Chefferie ; INHP ;	Nombre de session de sensibilisation	Rapport d'activité	Involonté du CDL													
	Doter le village en poubelle ;	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; District sanitaire ; ONG	Nombre de poubelle	PV de réception	Indisponibilité de fonds													

Objectifs Spécifiques 4 (OS 4) : Faciliter l'accès aux infrastructures et activités de loisirs et de sports pour l'épanouissement des jeunes						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budgets
R 4.1 : les infrastructures de loisirs et de sports pour l'épanouissement des jeunes sont suffisantes et modernes	Réhabiliter le foyer des jeunes	CDL, Mutuelle, Chefferie, Conseil Régional (CR)	Nombre de foyer de jeunes construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											
	Achever la construction du complexe sportif	CDL, Mutuelle, Chefferie, Conseil Régional (CR)	Nombre de complexe construit	PV de réception	Indisponibilité fonds											100 000 000
R 4.2 : les activités culturelles sont promues et valorisées	Sensibiliser les communautés à la pratique des danses traditionnelles, aux cultures et traditions du village	CDL, Mutuelle, Chefferie	Nombre de session de sensibilisation / Nombre de personne touchée	Rapport d'activité / Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté des populations											1 000 000

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.4. Programme 4 : Préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc.)

Tableau 26 : Cadre logique du programme 4

Objectif Global 4 (OG 4) : Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêts, Cours d'eau, Terres, etc...)																
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Faciliter la gestion durable des ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)						Chronogramme										
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget (Frs CFA)
R 1.1 : Les ressources forestières sont gérées de façon efficiente et durable	Sensibiliser les populations sur le nouveau code forestier	CDL ; Chefferie ; Mutuelle, ONG, OSC	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de session de sensibilisation	Rapport de sensibilisation / Liste de présence	Involonté du CDL											
	Reboiser 100 ha de forêt	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Eaux et Forêts ; OSC ;	Superficie reboisée	Rapport d'activité	Involonté du CDL / Indisponibilité de fonds											500 000
R1.2 : les terres sont utilisées de façon rationnelle, et durables	Lutter contre l'orpaillage clandestin	CDL, Chefferie, Mutuelle ; Gendarmerie ; Sous-préfecture	Nombre d'orpaillageur interpellé	PV d'interpellation	Involonté du CDL / Involonté de l'administration											
	Interpeller les opérateurs miniers au respect de l'environnement	CDL, Chefferie, Mutuelle ; Gendarmerie ; Sous-préfecture	Nombre de rencontre	PV de rencontre	Involonté du CDL											

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.2. Identification des idées de projets et définition des priorités

Les idées de projets sont extraites des actions à mener (mentionnées dans les tableaux ci-dessus) dans les différents domaines d'activités. Elles sont au nombre de trente-quatre (34) comme l'indique le tableau ci-après, cependant, pour plus de lisibilité, le plan est sectionné en programmes.

Tableau 27 : Récapitulatif et priorisation des projets par programme

Programmes	Projets	Point obtenu ⁴	Ordre	Domaine
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation du centre de santé en ambulance	83	1 ^{er}	Hygiène & Santé
	Projet de réhabilitation de six (06) logements d'enseignants	72	2 ^{ème}	Éducation
	Projet de dotation en groupe électrogène (01) du centre de santé	70	3 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de construction d'une clôture au niveau du centre de santé	62	4 ^{ème}	Hygiène & Santé
Réduction de la pauvreté	Projet de construction d'un marché moderne	48	5 ^{ème}	Commerce
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'extension électrique	39	6 ^{ème}	Eau & Électricité
	Projet de construction de deux (02) fosses (à brûlage) au niveau du centre de santé	37	7 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de réhabilitation de vingt (20) poteaux électriques	36	8 ^{ème}	Eaux & Electricité
	Projet de réhabilitation du groupe scolaire	35	9 ^{ème}	Education
	Projet de dotation du château d'eau d'un groupe électrogène	34	10 ^{ème}	Eau & Electricité
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'achèvement de construction de douze (12) latrines au niveau du groupe scolaire	33	11 ^{ème}	Education
	Projet d'équipement des écoles en deux cent (200) tables bancs	33	12 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de construction d'une gare routière moderne	33	13 ^{ème}	Commerce
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction de quinze (15) dalots sur les pistes agricoles	32	14 ^{ème}	Routes & Transports
	Projet de réfection du foyer des jeunes	29	15 ^{ème}	Culture ; Loisirs & Sports

⁴Une approche participative qui permet aux participants de l'atelier de planification ou aux membres du CEPDL de s'exprimer librement sur la base de scrutins secrets grâce à un outil qui est le « diagramme de priorisation » ou « diagramme préférentiel ». En effet, chaque participant choisira 10 projets parmi l'ensemble des projets, auxquels il attribuera ensuite un certain nombre de points, allant de 10 à 1 (du plus important au moins important). Et les projets seront triés par importance en fonction du nombre de points obtenus, c'est-à-dire que le projet avec le plus de points sera classé premier, et ainsi de suite.

Plan de Développement Local de Nyan 2022 – 2032

Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'équipement des écoles en quatorze (14) bureaux pour les enseignants	28	16 ^{ème}	Education
	Projet de dotation du village en matériel d'assainissement (brouettes ; pèles ; balais ; etc...)	27	17 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de construction d'une cantine scolaire	21	18 ^{ème}	Education
	Projet de formation de cent (100) jeunes en technique d'élevage	19	19 ^{ème}	Agriculture ; pêche & Elevage
	Projet d'achèvement du complexe sportif du village	17	20 ^{ème}	Culture ; loisir & Sports
	Projet d'équipement des écoles en quatorze (14) placards	16	21 ^{ème}	Education
	Projet de construction d'une clôture au niveau des écoles	15	22 ^{ème}	Education
	Projet de dotation du marché en chambre froide	14	23 ^{ème}	Commerce
	Projet de dotation du Groupe Scolaire d'une bibliothèque	12	24 ^{ème}	Education
	Projet de construction de six (06) latrines publiques (W.C Publiques)	12	25 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet d'adduction en eau potable le groupe scolaire	12	26 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de formation des producteurs en gestion appropriée des coopératives	11	27 ^{ème}	Agriculture ; Elevage & Pêche
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation du centre de santé en dix (10) potences	10	28 ^{ème}	Santé & Hygiène
Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêts, Cours d'eau, Terres, etc.)	Projet de reboisement de cent (100) ha de forêt	10	29 ^{ème}	Environnement
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de création de deux (02) dépotoirs publics	8	30 ^{ème}	Hygiène & Santé
Réduction de la pauvreté	Projet d'organisation des commerçants en association	6	31 ^{ème}	Commerce
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation du village en soixante-dix (70) poubelles	6	32 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de dotation des écoles en matériels didactiques	6	33 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet d'équipement de trois cent (300) producteurs en matériels agricoles (machettes ; bottes ; limes ; atomiseurs ; etc...)	5	34 ^{ème}	Agriculture ; Pêche & Elevage

Source : DGP

5. CINQUIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI- EVALUATION

5.1. Diffusion du Plan de Développement Local

Les organes chargés de la diffusion et la vulgarisation du PDL sont le CDL⁵, la chefferie, la sous – préfecture et le Conseil régional.

En effet, dès l’approbation du PDL par les populations, les autorités administratives et les services déconcentrés, le document (PDL) doit aussitôt être présenté à l’ensemble de la communauté lors d’une réunion ou grande assemblée, au besoin ; le PDL doit être présenté aux acteurs économiques, partenaires, ONG, etc. afin d’avoir l’adhésion de tous dans sa phase de mise en œuvre.

Le village doit se doter d’une stratégie de communication afin d’informer tous les acteurs et d’assurer la participation active de tous à l’exécution du plan.

Pour assurer une très bonne diffusion et exécution du PDL, le CDL doit être représentatif, il doit être composé de toutes les couches de la communauté, des leaders clés pouvant faciliter la mobilisation des ressources, ou le recherche de financement, il doit surtout être dynamique.

Cependant, une des stratégies de communication, serait de faire passer des communiqués via les radios locales afin d’informer un large public de la mise en œuvre du PDL.

5.2. Dispositif de mise en œuvre

Le CDL est l’organe chargé de l’exécution du PDL ; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le PDL.

Le Comité Villageois de Développement (CDL) est compétent pour la coordination de toutes les actions de développement du village.

Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent de leurs compétences, ces dernières seront renforcées (formation, appui fonctionnel).

Le CDL intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PDL : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales...

Néanmoins, pour plus d’efficacité dans la mise en œuvre du PDL et la dynamisation de la participation des populations, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de développement du village, du département et de la région seront représentés. Ce dispositif, basé sur la concertation, sera le lieu d’échanges sur les tranches annuelles du PDL (évaluation des projets précédents mis en œuvre, définition des prochains, ...). Il permettra de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d’assurer une information ascendante et descendante des dirigeants vers les habitants sur l’état de mise en œuvre du PDL.

Le CDL doit donc se réunir aux côtés du Chef de village et son conseil, des représentants des services déconcentrés de l’Etat, de la société civile, des partenaires au développement intervenant dans le village, des opérateurs économiques et autres personnes ressources.

⁵Comité de Développement Local (CDL) : Entité créée à l’échelle village qui a pour objectif de mettre en œuvre les projets issus du PDL, il remplace le CEPDL après l’élaboration du PDL.

Dans les gros villages, le CDL peut s'appuyer sur les Conseils de quartiers, afin de faciliter le partage de l'information et avoir l'adhésion de tous les habitants du quartier.

Il est important de noter que les charges liées aux activités du dispositif de concertation composé de tous les acteurs de développement, doivent être inclus dans le budget global du PDL, il s'agit des coûts liés aux rencontres, aux transports des membres, aux visites terrains, etc.

5.3. Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières tant propres qu'externes est la condition sine qua non de la réalisation des actions et mesures prévues par le PDL. Le village doit se doter alors d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- ✓ renforcer sa capacité d'investissement en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes;
- ✓ renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- ✓ saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- ✓ renforcer la participation des communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- ✓ faire recours à la coopération décentralisée ;
- ✓ rechercher dans un processus de communication très actif et attractif des partenaires à intéresser aux projets du PDL.

Pour ce faire, elle bénéficiera d'un renforcement de compétences sur plusieurs thématiques comme la mobilisation communautaire, le montage de projet, la vie associative, les recherches de financements, etc...

Toutes fois, la mobilisation des ressources financières doit être interne et externe.

Pour ce qui concerne le financement interne, l'outil clé de mobilisation reste les cotisations, c'est-à-dire les contributions volontaires des habitants et ressortissants du village ; cette contribution peut être physique (main d'œuvre, matériel, etc.) ou en numéraire.

Pour le financement externe, plusieurs structures et organisations (nationales et internationales) apportent des appuis financiers dans la réalisation de nombreuses actions de développement selon le domaine d'action identifié par le village.

Le tableau ci-dessous retrace les fonds (nationaux et internationaux) d'appui apportés par ces structures et organisations de développement.

Tableau 28 : Panorama des guichets de financement

Noms du Fonds	Objectifs	Types de financement
National		
Budget d'investissement du Conseil Régional		Dons, appuis techniques, apport en numéraires, construction d'infrastructures
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	Géré par le Conseil du Café-Cacao (CCC). Le FIMR permet de financer la réalisation d'infrastructures dans les domaines de l'entretien des pistes agricoles, de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique villageoise, de l'électrification solaire et de la sécurité en milieu rural	Dons, appuis techniques, apport en numéraires, construction d'infrastructures
Fonds d'entretien routier	Disponible à APROMAC, ce fond est destiné pour le reprofilage des routes villageoises.	Appuis techniques, apport en numéraires
Internationale		
Fonds Vert pour le Climat (GCF)	Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résistantes au climat en fournissant un appui aux pays en développement pour : - limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre - s'adapter aux impacts du changement climatique	Subventions, prêt concessionnels, dette subordonnée, fonds et garanties
Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)	Mission unique : atténuer l'impact des activités humaines sur l'environnement. Secteurs : Biodiversité, Produits chimiques et déchets, Changement climatique, Foresterie, Eaux internationales, Utilisation et dégradation des sols	Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels. Existence d'un «Small Grants Programme» pour les acteurs non étatiques pour le financement, jusqu'à 50 000 US\$ pour des projets «à base communautaire»

<p>Fonds pour l'Adaptation (AF)</p>	<p>Financer des projets concrets d'adaptation et des programmes pilotes pour réduire les effets négatifs du changement climatique</p>	<p>-Subventions de coopération Sud Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre</p>
<p>Fonds de développement de l'Union Européenne</p>	<p>Cadre d'investissement pour les subventions, les mélanges et les garanties pour lever des fonds privés, par l'intermédiaire du Fonds européen pour le développement durable Plus (FESD+) et de garantie pour l'action extérieure</p>	<p>-Subventions de coopération ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre</p>
<p>Les bailleurs du développement</p>		
<p>Agence Française de Développement (AFD)</p>	<p>Le groupe Agence française de développement (AFD) finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Elle intervient dans les domaines suivants : Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance Un objectif central : 50% des projets du groupe AFD (Agence + Proparco) doivent avoir des co-bénéfices climat</p>	<p>Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels.</p>
<p>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)</p>	<p>La GIZ est l'agence allemande de coopération internationale pour le développement. Elle traite les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique rural • Conservation de la biodiversité • Environnement • Gouvernance des ressources • Énergies renouvelables et efficacité énergétique • Emploi et développement des affaires • Secteur de la sécurité 	<p>-Subventions de coopération Nord Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre</p>

<p>Banque Mondiale</p>	<p>Nouveaux engagements pris à la faveur de son plan d'action climat 2021-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -50% dédié à l'adaptation ; -Privilégie la mobilisation du capital privé : marches carbone, obligations vertes, etc. ; -Approche programmatique à travers les "Country Climate and Development Reports" (CCDRs) 	<ul style="list-style-type: none"> -Subventions de coopération Sud Sud et Nord Sud; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
-------------------------------	--	---

Source : MPD

Il est important de mentionner que, dans la mise en œuvre du PDL ou dans la recherche de financement, certaines situations peuvent constituer d'obstacles ou des risques pouvant compromettre la mise en œuvre efficiente du PDL.

Il s'agit notamment de :

- ✓ la forte politisation du CDL ;
- ✓ le bicéphalisme ;
- ✓ la défaillance au niveau des organes de contrôle et de suivi de la mise en application du PDL ;
- ✓ insuffisance de transfert des compétences aux collectivités territoriales par le gouvernement ;
- ✓ la non-tenu des réunions et des rencontres pour évaluer le PDL ;
- ✓ la non-production de rapports périodiques ;
- ✓ l'attentisme des acteurs ;
- ✓ les rivalités politiques et conflits d'intérêts ;
- ✓ la non-application de textes réglementaires ;
- ✓ la sous-information ;
- ✓ le niveau limité de formation des responsables en charge du suivi ;
- ✓ L'absence de collaboration avec les structures politico-administratives et autres acteurs de développement ;
- ✓ la non programmation annuelle des projets.

Comme solutions pour remédier aux risques cités ci-dessus, une campagne de sensibilisation accrue des principaux acteurs devrait accompagner le processus de mise en œuvre du PDL.

5.4. Mécanisme du Suivi – évaluation

Il repose sur un rapportage systématique trimestriel des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PDL. Il est basé sur un système de mesure de performances des projets/programmes, du CDL et du conseil de village, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PDL et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales ; régionales ; et les Objectifs de Développement Durable.

Le village associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, les services préfectoraux, le conseil régional, les partenaires de développement et les services techniques compétents. L'affinement du processus de suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre les acteurs concernés.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PDL.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PDL, est aussi assurée en partie par le dispositif participatif mis en place, dispositif composé par les membres des CDL, des services préfectoraux, du conseil régional, des partenaires de développement, et des services techniques compétents.

Toutefois, les membres du conseil de quartier participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont capitalisées par trimestre, par le CDL.

La partie plus technique est assurée par le CDL, il s'agit du suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées.

Le bilan annuel a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le dispositif en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres.

L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionné par une note explicative des tendances.

Ce bilan est restitué par les techniciens du CDL, pour amendement et formulation de propositions d'ajustement. Le bilan et les propositions du CDL sont restitués au Conseil Villageois pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler à la prise des coordonnées géographiques des ouvrages, des équipements, des ressources naturelles et autres potentialités économiques. Une évaluation à mi-parcours doit être organisée. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PDL ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une analyse extérieure sera faite avec l'association des différents organes de concertation et aux services préfectoraux compétents. Une évaluation finale fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PDL (ses effets). Il peut s'agir d'une auto-évaluation, orchestrée par le CDL sur la base des bilans annuels.

Conclusion

Le Plan de Développement Local, bien que cofinancé par l'Union Européenne (UE) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), avec l'appui technique de Nitidae et du Ministère du Plan et du Développement, appartient avant tout au village de Nyan. Par conséquent, il incombe à ce dernier de mobiliser toutes les ressources nécessaires à son adoption, sa diffusion, sa mise en œuvre et sa réussite, car il a été élaboré de manière participative et inclusive, avec la contribution de toutes les couches de la population.

Le PDL représente un outil précieux pour les acteurs du village, car il offre une meilleure visibilité des investissements requis pour améliorer les conditions de vie de toutes les communautés résidant dans le village.

Les actions programmées dans le PDL doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leurs efficacités et d'y apporter les mesures correctives nécessaires

Cependant, en vue d'aider le CDL à relever les défis et d'assurer le bien-être de toutes les couches de la population, il est recommandé :

- ✓ d'élaborer et de mettre, au début de chaque année, le plan annuel villageois à la disposition de tous les acteurs du village ;
- ✓ laisser les considérations partisans dans la mise en œuvre du PDL, de prendre suffisamment du recul et de se mettre résolument au travail ;
- ✓ d'organiser chaque année une journée de concertation des différents acteurs pour présenter le plan d'actions annuel du village et les résultats de l'année précédente.

Annexe 1 : Plans quinquennaux des projets prioritaires

Tableau 29 : Plan Quinquennal des projets prioritaires du Village

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 1 : Projet de dotation du centre de santé en ambulance								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Le centre de Santé dispose d'une ambulance, elle évacue les malades	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle/COGES						
	Choisir le concessionnaire	CDL/Mutuelle						
	Acheter l'ambulance	CDL / Mutuelle						50 000 000
	Recruter un chauffeur	CDL						
	Apporter un appui conseil	District sanitaire						
	Réception du matériel	CDL / Mutuelle						
	Suivi du materiel	CDL/ CSR						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 2 : Projet de réhabilitation de six (06) logements d'enseignants								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Les six (06) logements du personnel enseignant sont fonctionnels	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Lancer l'appel d'offre et Choisir l'entrepreneur	CDL/Mutuelle						
	Réhabiliter les logements	Entreprise						30 000 000
	Apporter un appui conseil	IEP						
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	CDL / CSR						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 3 : Projet de dotation du centre de santé en groupe électrogène (01)								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	
Le centre de santé dispose d'un groupe électrogène, les médicaments et injections sont bien conservés	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Choisir le concessionnaire	Chefferie /CDL						
	Acheter le groupe électrogène	CDL						2 500 000
	Apporter un appui conseil	District sanitaire						
	Réception du matériel	Entrepreneur / CDL						
	Suivi du matériel	CDL /Mutuelle / COGES						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 4 : Projet de construction d'une clôture au niveau du centre de santé								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Le centre de santé est clôturé, les animaux n'y pénètrent plus et la sécurité y est garantie	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle / COGES						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL						
	Apporter un appui conseil	District sanitaire						
	Construction de la clôture	Entreprise						30 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 2 : Réduction de la pauvreté								
Projet 5 : Projet de construction d'un marché moderne								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	
Le marché est moderne et fonctionnel	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle /COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Choisir le site pour le projet	Chefferie / CDL						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL/ Mutuelle						
	Apporter un appui conseil	CR						
	Construction du marché	Entreprise						35 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle/CR						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 6 : Projet d'extension électrique								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	
Tout le village est électrifié, les populations ont tous accès à l'électricité	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entrepreneur	Chefferie / CDL						
	Apporter un appui conseil	CI-Energie / CIE						
	Faire extension électrique	Entreprise						50 000 000
	Suivi d'activité	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité															
Projet 7 : Projet de construction de deux (02) fosses (à brûlage) au niveau du centre de santé															
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Annuel											Budget	
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N		D
les fosses à brûlage sont fonctionnelles et les déchets sanitaires y sont brûlés	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle													
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle													
	Choisir le site pour le projet	CDL / Chefferie													
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL / Mutuelle													
	Apporter un appui conseil	District sanitaire													
	Construction des fosses à brûlage	Entrepreneur													200 000
	Suivi des travaux	CDL / Mutuelle													
	Réception provisoire de l'ouvrage	Entrepreneur/CDL													

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 8 : Projet de réhabilitation de vingt (20) poteaux électriques								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	
Les poteaux électriques sont réhabilités et fonctionnels	Informer et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/ Chefferie						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Rencontrer la CIE	CDL / Mutuelle						
	Apporter appui conseil	Chefferie / CR / CIE						
	Réhabiliter les poteaux	CIE						5 000 000
	Suivi d'activité	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	CDL/ Chefferie						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 9 : Projet de réhabilitation du groupe scolaire								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Le groupe scolaire est réhabilité et fonctionnel	Informé et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise	CDL / Mutuelle						
	Appui conseil	CR						
	Réhabilitation du groupe Scolaire	Entreprise						25 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle / CR						
	Réception provisoire	CDL / Mutuelle / CR / Entreprise						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 10 : Projet de dotation du château d'eau en groupe électrogène								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					Budget
			Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	
Le château d'eau alimente le village en cas de coupure d'électricité	Informé et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle / Chefferie						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Choisir le concessionnaire	CDL / Chefferie						
	Achat du groupe électrogène	CDL / Mutuelle						15 000 000
	Appui conseil	SODECI						
	Réception provisoire	CDL						
	Suivi du matériel	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Annexe 2 : Lettre d'approbation du Sous-préfet et bureau CEPDL

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE ----- REGION DE LA ME ----- DEPARTEMENT D'ADZOPE ----- SOUS-PREFECTURE D'ANNEPE -----	REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail ----- Le Sous-Préfet A Monsieur TRAORE Mohamed (NITIDAE)
--	---

OBJET : Accord pour l'élaboration
D'un plan de développement local
Du village de Bassadzin

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la première composante du Projet de la Région de la Mé PRM2, les localités de BASSADZIN et de NYAN ont été choisis par l'agence française de développement (AFD) en partenariat avec l'association NITIDAE, et le secrétariat exécutif permanent du projet REDD+ de la Mé, présent dans ma circonscription depuis 2016. Pour rappel le PRM1, piloté par REDD+ avait pris en compte la seule localité de DIASSON.

L'association NITIDAE, avec l'appui du Ministère du Plan et du Développement, après plusieurs séances de travail avec les communautés villageoises des deux localités, ont élaboré, pour chacune, un Plan de Développement Local (PDL) soumis à notre appréciation. De plus, PRM2 s'inscrit dans la continuité du projet REDD+ de la Mé, qui a permis à plusieurs villages de bénéficier d'un PDL.

Au vu des résultats attendus comme libellé dans les termes de référence, et vu l'extension et l'explosion démographique des villages, un plan de développement local permettra d'amorcer une évolution harmonieuse et équitable pour le Bien-être des populations.

Je marque donc mon accord et autorise NITIDAE à mettre en œuvre les PDL dans les villages de BASSADZIN ET NYAN.



KOUINGRA EPSE COULIBALY Carole
Sous-Préfet Annépe

Liste et qualité des membres du comité d'élaboration du PDL :

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE DU MEMBRE	TITRE	CONTACTS
01	ASSI YAPO	Chef du village	Président	0505938521
02	AMANGOUA WAKAM	Président des jeunes	Secrétaire	0504834865
03	NIANSOU NIANSSOU	Représentant de la chefferie	Membre	0585976885
04	AHOUA CHIEPO BERTHE	Représentante des femmes	Membre	
05	WANGO ISSIKA	Représentants des organisations basées sur la foi	Membre (Musulman)	0575173208
06	KPIDI KPIDI JEAN CLAUDE	Représentants des organisations basées sur la foi	Membre (Chrétien)	0576972935
07	DUA YAO VENANCE	Représentant des communautés allochtones	Membre	0758448012
08	KOKO KOUADIO THEA	Représentant des communautés allochtones	Membre	0564184623
09	KAMBOU SANSAN	Représentant CEDEAO	Membre	0586065168
10	TCHIKPO PIERRE	Représentant CEDEAO	Membre	
11	YAPO ADOU NORBERT	Représentant Sous-préfecture	Membre	0544782653
12	LOUKOU BENJAMIN	Représentant MPD	Membre	0708019682
13	KOUADIO ISAAC MICKAEL	Représentant MPD	Membre	0709770161
14		Représentant MINADER	Membre	
15		Représentant CR	Membre	
16	YAO KOUADIO JEAN FRANCK	Représentant secteur privé (Annepe Mining)	Membre	0585884218
17	BOGNI YAPO GERMAIN	Représentant OSC	Membre	0576408195
18	ASSOUMOU ASSOUMOU AUBIN	Représentant COGES santé	Membre	0707670370 0564288836
19	N'GUESSAN YAPI ANDORCH	Représentant COGES école	Membre	0576997771
20	ADJI YAPO FERDINAND	Représentant	Membre	0708763704 0504296408

Annexe 3 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

- ✓ **Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ✓ **Objectif 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- ✓ **Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- ✓ **Objectif 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

- ✓ **Objectif 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- ✓ **Objectif 6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- ✓ **Objectif 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- ✓ **Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ✓ **Objectif 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- ✓ **Objectif 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ✓ **Objectif 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ✓ **Objectif 12** : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- ✓ **Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- ✓ **Objectif 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- ✓ **Objectif 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ✓ **Objectif 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- ✓ **Objectif 17** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Annexe 4 : Photo de validation finale du PDL

